

N° 26
OCTOBRE 2008

PASSION ARCHITECTURE



Vie syndicale
39^e congrès
des architectes
à Toulouse,
20 et 21 novembre 2008

Formation
Le GEPA
et la formation continue

Environnement
Interview
d'Antoinette Gillet,
présidente d'Effinergie

L'architecture au quotidien
Marc Mimram

Cahier Spécial

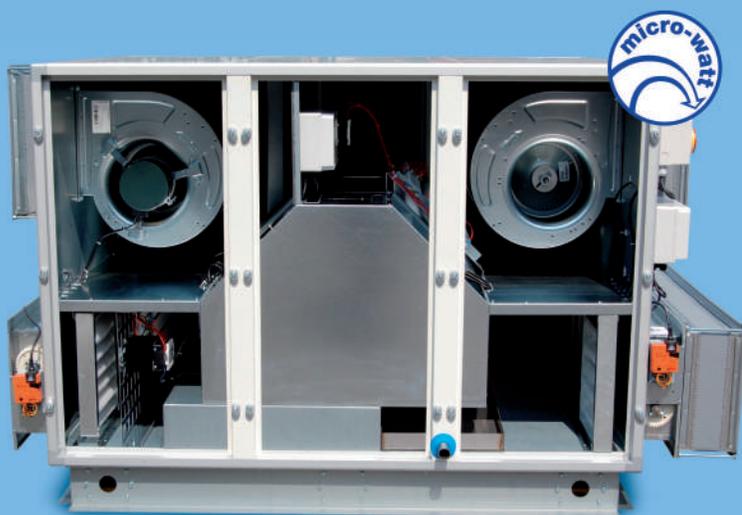
Toulouse
DURABLE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

DFE+ micro-watt Double Flux statique haute efficacité

Renouvelez l'air, gardez les calories



Avantages

- Gamme de 450 à 4000 m³/h
- **Echangeur haut rendement** : plus de 90% d'efficacité
- **Moteur basse consommation** d'énergie micro-watt
- Régulation intégrée et commande déportée
- **Compacte** : centrale monobloc
- **Confort d'été** : By-pass 100%
- **"Performances durables"** grâce à l'échangeur à plaque et les filtres qui ne nécessitent pas d'entretien particulier

Les plus du Double Flux

- Economies d'énergie
- **Qualité d'air intérieur** : air neuf filtré
- **Confort thermique** : air neuf préchauffé
- **Isolation acoustique** : pas d'entrée d'air

**La ventilation
c'est Aldes!**

Développement durable

...le vivant au cœur de notre réflexion

Le 39^e congrès de l'Unfsa se tiendra à Toulouse les 20 et 21 novembre 2008 sur le thème : la réponse des architectes sur le développement durable.

Il est temps de porter professionnellement au côté de la société civile et du politique l'économie globale comme élément essentiel des projets. Tous ces projets doivent être examinés dans leur rapport à l'énergie.

Celle-ci doit être quantifiée et nous devons élaborer des méthodes permettant d'évaluer nos choix au regard des ressources disponibles. Toutes les échelles sont concernées, du bâtiment à l'aménagement.

La gouvernance de ces projets est prépondérante pour aboutir à la vision commune d'une ville négociée : au cœur du projet est l'humain.

La liberté ne sera pas mise à l'écart du processus. Comment passer de la liberté de l'homme seul, à la liberté civile de l'homme dans la cité ?

Le développement durable projette trois interprétations selon les cultures : la première serait liée au développement économique pour le modèle anglo-saxon, l'autre serait une question de conscience chez les Européens, la dernière concerne la survie sur l'essentiel des régions du monde.

L'économie, érigée comme valeur suprême, produit une croissance irréaliste par la mise en place de produits financiers sans rapport avec l'économie réelle. Construire une nouvelle économie, une économie des projets à toutes les échelles ; imaginer des bio-régions, des territoires éco-responsables, des architectures dédiées à l'humain et non au pouvoir, telle est notre aspiration.

Nos valeurs doivent donc être refondées.

Le Grenelle de l'environnement est la première partie de ce chantier architectural et humain...

Michel Rouleau,
Président de l'Unfsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
Immeuble de bureaux à Lyon
(architecte : Marc Mimram)
Bâtiment d'accueil du Parc
de la Maourine à Toulouse (31)
(architecte : SARL
d'architecture 360 Degrés)
De gauche à droite :
Régine Lange, adjointe au
maire de Toulouse en charge
du développement durable ;
Marc Mimram, architecte ;
Antoinette Gillet, présidente
de l'association Effinergie



▶	À l'honneur	4
▶	Actuas	5
▶	Bon sens	6-8
▶	International	10-11
	23 ^e congrès de l'UIA à Turin	
▶	L'architecture au quotidien	12-13
	Entretien avec Marc Mimram	
▶	Infos Ministères	14
▶	Vie syndicale	15-19
	39 ^e congrès des architectes à Toulouse	
▶	Club Prescrire	21-26
▶	Formation	28 et 30
	"Le GEPA et la formation continue"	
▶	Cahier spécial "Toulouse durable"	31-34
▶	Collectivité locale	35
	"Toulouse, ville durable" par Régine Lange, adjointe au maire de Toulouse	
▶	Environnement	36-39
	Interview d'Antoinette Gillet, présidente d'Effinergie	
▶	Infos sociales	40-41
	Les élections prud'homales	
▶	Infos juridiques	42
▶	Expression libre	43
▶	Infos techniques	44
▶	Archi-culture	45-46

JACQUES CABANIEU QUITTE LA MIOCP APRÈS 12 ANS DE SERVICES EXCEPTIONNELS...



De nombreux architectes connaissent **Jacques Cabanieu** avant 1992 parce que cet X-Ponts a eu la responsabilité de la réalisation de nombreux bâtiments publics, souvent prestigieux, pour les ministères de l'Éducation, des Universités, de la Jeunesse et des Sports, et même des Affaires étrangères pour la construction, aux quatre coins du monde, de quelques ambassades, lycées français ou centres culturels.

Mais depuis 1992, ce sont tous les architectes qui traitent des marchés publics de maîtrise d'œuvre qui reconnaissent les actions exceptionnelles que **Jacques Cabanieu** a engagées au sein de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, en tant que secrétaire général.

Face à une technocratie hésitante à reconnaître la spécificité de certaines fonctions, et malgré le contexte européen obnubilé par le technico-financier, il a toujours défendu, avec une ténacité hors du commun, tout ce qui pouvait favoriser **la qualité architecturale** : qu'il s'agisse des décrets d'application de la loi MOP, du guide à l'attention des maîtres d'ouvrage pour la négociation des marchés de maîtrise d'œuvre, des codes et ordonnances concernant les marchés publics, et de tous les documents de conseils aux maîtres d'ouvrage.

Merci Monsieur Jacques Cabanieu.

Gilbert Ramus

... CHRISTIAN ROMON LUI SUCCÈDE

Ingénieur général des Ponts et Chaussée (X-Ponts), **Christian Romon**, 52 ans, succède à Jacques Cabanieu au poste de **secrétaire général de la MIOCP**.

ALAIN MAUGARD QUITTE LA PRÉSIDENTIE DU CSTB



Après 15 ans à la tête du CSTB, **Alain Maugard** a quitté ses fonctions le 5 septembre dernier, pour prendre la **Présidence de la section "Risques, sécurité, sûreté" au Conseil général de l'environnement et du développement durable**. Il reste pilote du COMOP n°1 (Comité opérationnel) "Bâtiments neufs publics et privés", dont le rôle est de faciliter la

mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'Environnement - et ce, aux plans législatif, réglementaire, fiscal et financier - et à proposer les programmes de R&D nécessaires à la concrétisation des objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique.

BERTRAND DELCAMBRE NOMMÉ PRÉSIDENT DU CSTB



À 56 ans, **Bertrand Delcambre**, fort de 30 années au sein du CSTB, ne bouleversera pas la donne, **jouant la continuité**. "Je ne vais pas défaire ce qui est fait", a-t-il déclaré. Et d'ajouter : "Alain Maugard laisse un héritage formidable, j'espère en être digne".

ANNE LACATON ET JEAN-PHILIPPE VASSAL GRAND PRIX NATIONAL D'ARCHITECTURE 2008

Le Grand Prix national de l'architecture, plus haute distinction française en la matière, récompense, tous les deux ans, un architecte, ou une équipe d'architectes, pour l'ensemble de son œuvre.

Cette année, il a été décerné à **Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal** qui exercent ensemble depuis 1987, dans un but commun d'offrir plus d'architecture au moindre coût et considérant l'espace comme un luxe devant être accessible à tous.



GRAND PRIX D'ARCHITECTURE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX ARTS

L'Académie des Beaux-arts a remis ses prix d'architecture à trois professionnels de moins de 35 ans. Le concours, qui se réclame "en phase avec son temps", avait choisi pour thème cette année celui du développement durable. Les candidats étaient amenés à travailler à un **"nouvel établissement humain : le trait d'union architectural"**. Les trois lauréats 2008 sont : Vincent Champier (Grand Prix), Solweig Doat et Fabrizio Esposito (2^e et 3^e prix). Ils sont tous les trois issus de l'École d'Architecture de Paris-Val-de-Seine.

CARIN SMUTS : PRIX INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE DURABLE

Le prix international d'architecture durable, lancé conjointement en 2007 par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval, **a été remis le 22 septembre à la Sud-africaine Carin Smuts**, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Villa Savoye. La jeune architecte a été récompensée, entre autres, pour sa démarche participative : elle travaille avec les problèmes, les matériaux et la population de son pays.

FONDATION ARCHITECTES DE L'URGENCE : TROIS MEMBRES DÉCORÉS DE LA MÉDAILLE DE CHEVALIER DANS L'ORDRE DES ARTS ET DES LETTRES

Le 10 juillet dernier, Catherine Charles Couderc, Dominique Druenne et Yves Justin ont reçu les insignes de Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres de la part de Christine Albanel. Ces architectes, qui ont participé à la construction de l'association, ont été primés pour leur engagement au côté des plus démunis.

RENCONTRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA CONSTRUCTION (CNC) AU PALAIS DU LUXEMBOURG



“Le Grenelle de l'environnement au pied du mur (Aménager et construire à quel prix) ?”, tel était le thème des interventions et tables rondes développées le **29 septembre dernier au Sénat**. Les professionnels de la construction, représentants de l'administration et élus ont fait le point sur l'état d'avancement du Grenelle

de l'environnement et lancé des pistes de recherche en fonction de trois axes majeurs : **l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la construction**. Philippe Van de Maele, directeur adjoint au MEEDDAT auprès de Jean-Louis Borloo, est venu conclure les débats.

CONSULTATION REHA REQUALIFICATION DE L'HABITAT COLLECTIF À FORTE COMPOSANTE ÉNERGÉTIQUE

Le PUCA lancera en novembre une consultation portant sur la requalification de bâtiments d'habitat collectif en vue de monter des opérations expérimentales.

L'objectif de cette consultation est de recueillir des propositions concrètes, de faire émerger des procédés intéressants tout ou partie du bâti, de constituer un panel de solutions architecturales et techniques innovantes intégrant une forte composante énergétique. Ces propositions devront permettre une réelle revalorisation des bâtiments tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il s'agit d'apporter des réponses opérationnelles, adaptables et reproductibles aux enjeux d'insertion urbaine, de qualité architecturale et d'usage, de performance énergétique et environnementale, de sécurité et d'efficacité économique et sociale.

La nature même de la problématique abordée suppose une réflexion globale, une approche transversale et un croisement des disciplines et des pratiques ; ainsi un binôme associant maître d'œuvre (architecte, designer, BET...) et un partenaire industriel est un minimum requis. Chaque équipe sera libre de compléter ce tandem par un groupe de compétences singulier (entreprise, urbaniste, paysagiste, organisme financeur, société de gestion et d'exploitation...).

Les “contextes, motifs et objets de la consultation” sont disponibles sur les sites des institutions concernées :

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca - www.logement.gouv.fr - www.anah.fr - www.renovation-urbaine.fr - www.union-hlm.org - www.adoma.fr - www.ufjt.org - www.cnous.fr - www.prebat.net - www.chantier.net

Renseignements :

Pascal Lemonnier : pascal.lemonnier@developpement-durable.gouv.fr

Virginie Thomas : virginie-d.thomas@developpement-durable.gouv.fr

QUALITEL ÉTOFFE SON OFFRE DE CERTIFICATION...

... en y incluant la délivrance du **Diagnostic de Performance Energétique**, pour toute opération neuve ou existante engagée dans une certification du groupe Qualitel.

Pour plus d'informations : www.cerqual.fr

ARCHITECT AT WORK FRANCE LE CARRÉ DES INNOVATIONS POUR L'ARCHITECTURE



Soutenu par l'Unfsa, l'évènement ARCHITECT AT WORK se tient à Paris, à La Grande Halle de La Villette, les 6 et 7 novembre prochains de 10h à 20h.

ARCHITECT AT WORK France s'appuie sur la même formule, les mêmes éléments clés qui ont fait le succès des éditions déjà réalisées à l'étranger.

À savoir : la présentation unique de nouveautés et d'innovations techniques d'industriels de la construction.

Les responsables techniques des industriels participants seront eux-mêmes présents pour proposer leurs nouveautés.

Tout prescripteur est ainsi assuré de pouvoir obtenir une information technique complète sur les produits.

ARCHITECT AT WORK se distingue également par une scénographie originale et qualitative. Celle-ci a été conçue pour optimiser les échanges, de véritables galeries d'exposition traversées par le visiteur. L'aspect informatif est également présent avec un programme d'interventions sur l'Architecture. Celles-ci porteront sur des projets singuliers avec notamment – en partenariat avec le CNDB - la présentation de réalisations en construction bois. Les conférences, réalisées notamment par des architectes, seront l'occasion d'échanges informels et conviviaux.

À noter, enfin, une exposition et des interventions sur “Le verre et l'Architecture” par Saint Gobain Glass.

Pour plus d'informations : www.architectatwork.fr

TROPHÉES INTERNET DE LA CONSTRUCTION 2008

Les 7^e Trophées Internet de la Construction et de l'Immobilier, organisés par le Groupe SMABTP et Batiactu, ont été remis mardi 23 septembre, lors d'une soirée organisée au siège du Groupe SMABTP en présence des principaux acteurs du secteur ; l'occasion de faire un point sur l'utilisation d'Internet par les professionnels. Cette année le Grand Prix du Jury a été remis à la société Rabot Dutilleul pour son site www.rabotdutilleul.com.

L'Unfsa était partenaire de cet événement aux côtés de PRO BTP, l'AIMCC, la CAPEB, la CICF, le CSTB, la CNBM, le CNOA, la FF2I, la FNSAI, la FPC, la FNTP, le SYNAAMOB, l'UNTEC, FIMBACTE, Cimbat, Business Immo, ConstruCom, Immobilier et services, Maison à Part.



Maître d'œuvre, bouc émissaire

Chacun est responsable de ses actes.

Compte tenu de l'inégalité entre les individus, les États démocratiques ont tenté d'édicter des lois rendant "plus responsables que les autres" les acteurs qui disposaient de plus de pouvoirs, soit du fait de leur statut ou de leur fonction, soit du fait de leurs moyens¹.

Force est de constater que dans certains domaines, c'est l'inverse qui se produit. Non seulement l'État n'apporte aucune correction, mais il accroît parfois ce déséquilibre : c'est le cas des marchés publics², pour lesquels les textes accordent aux maîtres d'ouvrage des prérogatives de puissance publique, leur permet d'imposer des clauses inéquitables à leurs cocontractants (l'intérêt général a bon dos), et les laissent même se décharger sur ceux-ci de leurs propres responsabilités !

Contexte de "production des ouvrages"

Dans le domaine de la construction, même si d'autres acteurs interviennent, les rôles principaux se répartissent **entre la maîtrise d'ouvrage** qui programme et finance, **la maîtrise d'œuvre** qui conçoit et fait exécuter et **l'entreprise** qui construit³. Ils sont les véritables "producteurs" des ouvrages à réaliser.

Les trois "producteurs des ouvrages" cités ci-dessus sont censés supporter leurs propres responsabilités.

Et ce n'est pas rien.

En un demi-siècle, les Pouvoirs publics ont empilé obligations et contraintes, fonctions et contrôles, et bien sûr, nouvelles responsabilités. Cela fait du bâtiment l'un des domaines les plus complexes : construire devient quasiment une prouesse.

Et, comble de lâcheté, après avoir multiplié et complexifié les règles à respecter, l'État a fini par renoncer à les contrôler

toutes ! D'où le nouveau permis de construire, toujours difficile à obtenir, mais qui ne garantit plus grand chose.

Les maîtres d'ouvrage n'ont pas la tâche facile s'ils veulent mener à bonne fin les opérations dans lesquelles ils s'engagent, ne serait-ce que parce qu'ils doivent gérer les contrats conclus avec leurs divers prestataires.

Mais pourquoi multiplient-ils ces contrats ? Et, est-ce une excuse suffisante pour tenter de se décharger de leurs propres responsabilités sur leurs maîtres d'œuvre ?

Maîtrise d'œuvre, envie mais souvent "maltraitée"

La maîtrise d'œuvre n'est peut-être pas le plus vieux métier du monde mais c'est l'un des plus enthousiasmants pour l'esprit. Pourtant, les conditions de l'exercice de la maîtrise d'œuvre sont souvent médiocres.

Pourquoi en est-il ainsi ?

D'abord, la maîtrise d'œuvre étant l'une des fonctions les plus constantes, on constate que, depuis plus d'un demi-siècle, tout le monde a le regard fixé sur les contrats de maîtrise d'œuvre et sur leur prix⁴.

Or, justement, le "prix" de cette prestation intellectuelle intégrant de la création est le plus mauvais critère de choix possible d'un maître d'œuvre. Mais d'aucuns veulent le conserver !

De ce fait, les rémunérations stagnent alors que les prestations et les responsabilités augmentent.

Penser que "le meilleur ouvrage" passe par la mission de maîtrise d'œuvre la moins payée est d'une stupidité absolue.

La dégradation des conditions d'exercice tient aussi parfois à l'aberration de trop de maîtres d'ouvrage qui se font une gloire de conclure avec leur maître d'œuvre le contrat le plus déséquilibré possible. Oublient-ils qu'il s'agit du partenaire le plus important puisque de ses prestations dépend (à 90 % ?) la qualité globale⁵ du futur ouvrage.

Dans le même temps, les maîtres d'ouvrage paient sereinement d'autres acteurs quasiment sans responsabilité, mais dont l'intervention compliquera encore la tâche des maîtres d'œuvre ! Voir ci-après.

Des assistants ponctuels peu responsables

Beaucoup de professionnels capables de "faire de la maîtrise d'œuvre" constatent ce qui vient d'être exposé ci-dessus.

La maîtrise d'œuvre n'étant plus suffisamment rémunératrice, vu les prestations exigées, leur complexité et les responsabilités attachées, certains professionnels trouvent moins risqué et plus rentable de faire du conseil ponctuel en tant "qu'assistants d'un maître d'ouvrage".

[1] Le chef d'entreprise est responsable des fautes de ses collaborateurs ; l'automobiliste est plus responsable que le piéton ; etc.

[2] Voir l'article sur les CCAG, page 14.

[3] Même dans le cas des contrats de partenariat, la société titulaire du contrat assurera la maîtrise d'ouvrage et devra faire appel à des concepteurs et à des entrepreneurs.

[4] Les contrats types (et anciennement les barèmes) en marchés privés, et, pour les marchés publics, les décrets du 7/02/49, du 22/07/53, du 29/09/59, du 28/02/73 (et les barèmes de l'ingénierie), du 29/11/93 (en application de la loi MOP), le guide de 1994, les commissions spécialisées des marchés, le CMP, les CCAG, ont jalonné l'histoire de la maîtrise d'œuvre !

[5] La "qualité globale" d'un ouvrage ne s'évalue pas en fonction d'un avantage économique à court terme. Car un ouvrage public acceptable techniquement et financièrement peut néanmoins défigurer la ville, rendre ses utilisateurs malheureux, voire inefficaces, et être rejeté par les citoyens : la "qualité globale" intègre beaucoup d'autres valeurs d'ordre culturel, social, patrimonial, urbanistique, environnemental, esthétique, fonctionnel, etc.

On peut tout vendre en assistance ponctuelle, de la technicité pointue (dont l'objet est multipliable à souhait) à l'approche des diverses fonctionnalités du futur ouvrage, de la gestion de la qualité à toutes sortes de managements, de la maîtrise des délais à celle des coûts d'exploitation, et bien sûr, du conseil "HQE" ou "dév. dur." (voir article page 43 !).

Ces innombrables fonctions n'entraînent quasiment pas de responsabilité

pour une raison aisée à comprendre : le programme d'un ouvrage est constellé de contradictions : on attend d'ailleurs d'un bon maître d'œuvre que sa création soit le reflet d'une hiérarchisation intelligente d'objectifs divergents et d'un habile arbitrage entre de nombreuses solutions.

Plus les missions d'assistance sont nombreuses, plus les conseils donnés sont incompatibles entre eux (voire irréalisables dans le contexte économique global), **ce qui oblige le maître d'ouvrage et ses maîtres d'œuvre à "faire des choix"**.

En cas d'échec ultérieur sur tel ou tel thème, le prestataire concerné aura beau jeu d'opposer le fait que ses conseils n'auront pas été suivis intégralement, que les autres opérateurs n'ont pas respecté ses consignes ou ont dû choisir d'autres options. C'est pourquoi ces contrats d'assistance sont rarement "contraignants".

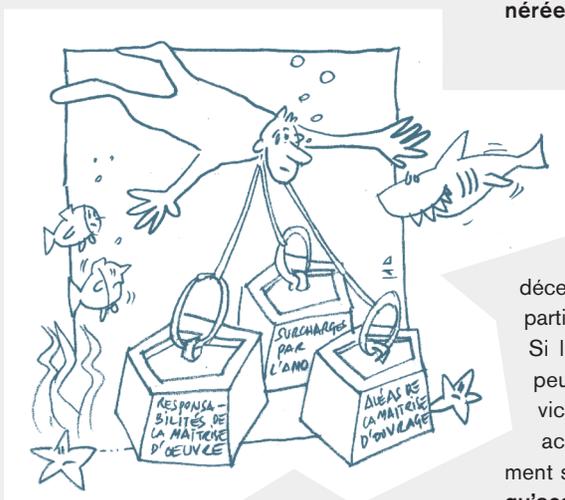
Rappelons que ces contrats ne confèrent presque jamais à leurs titulaires une quelconque autorité entre eux ou à l'égard d'autres opérateurs, ce qui ne les empêche pas d'intervenir avec force dans les réunions, au grand dam des "producteurs".

Notre conseil aux maîtres d'œuvre et aux entrepreneurs est clair : à défaut, dans votre contrat, de stipulations expresses précises (lesquelles figurent généralement quand il s'agit des interventions du contrôleur tech-

nique, du coordonnateur SPS ou de l'OPC s'il est indépendant), **toute indication ou décision ne peut émaner que du maître d'ouvrage** (vers le maître d'œuvre) **ou du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre** (vers les entrepreneurs).

AMO globale

Il existe aussi une assistance aux maîtres d'ouvrage plus globale : entre la fonction de **"mandataire du maître d'ouvrage"** et celle de **"conducteur**



d'opération", deux fonctions très différentes mais décrites avec précision par le titre I de la loi MOP⁶, la tendance est d'opter pour... **"une AMO générale"** qui n'est pas "encadrée" juridiquement et dont les responsabilités sont plus fluctuantes !

Bien que les règles de la commande publique imposent publicité et mise en concurrence de tous ces marchés d'assistance, on constate que quelques structures très importantes, issues d'organismes de financement public ou de structures publiques, voire directement

[6] Le "mandataire" agit au nom du maître d'ouvrage et signe et gère les marchés conclus avec les autres prestataires. Le "conducteur d'opération" (assistance générale à caractère administratif, financier et technique) ne fait que préparer les opérations et les contrats à signer par le maître d'ouvrage, il ne fait que transmettre les décisions du maître de l'ouvrage.

des sociétés d'économie mixte, monopolisent quasiment le marché d'assistance générale auprès d'innombrables maîtres d'ouvrage effrayés par la complexité et les risques juridiques de la commande publique.

Les architectes attendaient de ces opérateurs sérieux et expérimentés qu'ils expliquent aux maîtres d'ouvrage (qui ignorent souvent la complexité et l'importance de la conception d'architecture) **l'intérêt d'une maîtrise d'œuvre justement rémunérée et respectée.**

La démonstration n'est pas difficile⁷.

Il suffit de faire observer que la mission de maîtrise d'œuvre, qui détermine l'essentiel des dépenses d'investissement et d'exploitation sur une ou deux

décennies, ne coûte qu'une très infime partie de ces dépenses.

Si l'on ajoute qu'un ouvrage réussi peut améliorer la qualité des services rendus ou la productivité des activités développées dans le bâtiment s'il est bien conçu, **il est évident qu'accorder aux maîtres d'œuvre les moyens de bien accomplir leurs missions peut rapporter 10 ou 20 fois plus⁸.**

C'est généralement le cas des opérations très importantes, confiées aux vedettes de l'architecture, et gérées par des AMO de haut niveau : on constate que tous les termes des contrats de maîtrise d'œuvre sont analysés et discutés consciencieusement et valorisés à un niveau convenable.

[7] Voir dans la revue "Contrats publics", n° 79, de juillet-août 2008, page 55, l'étude sur la rémunération de la maîtrise d'œuvre. Voir aussi la revue *Passion Architecture* n° 22, page 6.

[8] En 1973, la Commission centrale des marchés écrivait qu'en cas de surévaluation des honoraires de maîtrise d'œuvre, le risque se limitait à cet excédent, alors qu'en cas de sous-évaluation, le risque était beaucoup plus grave puisqu'il portait sur la valeur de l'ouvrage et le coût de son exploitation pendant des décennies !

Tout se gâte quand on descend de gamme.

Plus l'opération est modeste et plus le représentant du maître d'ouvrage public est fier d'écraser de son autorité les maîtres d'œuvre qu'il a en face de lui. Ayant établi les clauses particulières du marché à son seul avantage (voir ci-après), il refuse d'en discuter et réduit la négociation au rabais sur honoraires, oubliant délibérément que les prestations et les responsabilités des maîtres d'œuvre ne cessent de s'accroître au fil des ans !

Cette attitude est pourtant la négation même d'un contrat négocié autorisé par l'article 74-III du code des marchés publics.

Maîtrise d'œuvre corvéable à merci

Le comportement de certains AMO généraux est inquiétant en ce sens qu'ils "se croient obligés" (!?) d'imposer aux autres prestataires⁹ les contrats les plus déséquilibrés possibles !

Pour ne donner aucune mauvaise idée, nous nous garderons bien de faire l'inventaire de toutes les clauses notoirement injustes figurant dans certains projets de marchés de maîtrise d'œuvre, certaines mêmes étant de nature "potestative"¹⁰.

Quelques dérives doivent quand même être dénoncées :

- les opérations de bâtiment font partie des activités soumises à toutes sortes d'aléas, parce qu'il s'agit presque toujours de concevoir et de réaliser un quasi prototype, sur un site unique soumis aux caprices de la nature,

[9] Dans la pratique, les AMO visent exclusivement les "producteurs", c'est-à-dire les seuls prestataires réellement "responsables".

[10] Une clause potestative permet à l'une des parties contractantes d'agir unilatéralement sur les conditions d'exécution du contrat. Exemple : le maître d'ouvrage s'autorise à faire reprendre des études (une ou plusieurs modifications du programme) sans rémunérer les prestations complémentaires en résultant pour ses maîtres d'œuvre.

dans un contexte toujours différent, avec des opérateurs qui ne seront réunis que pour cette opération, laquelle sera inévitablement d'une durée conséquente, etc.

Alors, les AMO s'efforcent de faire supporter par les maîtres d'œuvre toutes les conséquences des aléas qui peuvent se produire (pour exemples, les défaillances d'entreprises) et se "scandalisent" quand les maîtres d'œuvre entendent "provisionner" dans leur forfait de rémunération un complément d'honoraires pour faire face à une fraction au moins des dépenses envisageables.

- les contrats à gérer par les maîtres d'ouvrage (et donc, quand ils sont présents, par les AMO généraux), sont toujours nombreux, sans même compter les marchés d'entreprises quand les marchés sont allotés.

Alors, autre dérive, il arrive que **l'AMO se décharge sur les maîtres d'œuvre** de la "surveillance" des actions de certains autres intervenants, **et tente de les rendre responsables** en cas de défaillances ou de fautes de ces derniers !!!

Les maîtres d'œuvre finissent par "être responsables de tout", mais les rémunérations qui les dédommageraient des prestations à assurer et des garanties complémentaires à prendre leur sont souvent refusées !

[11] L'article de la revue "Contrats publics" n° 79 (citée en note 8), énumérait les éléments constitutifs d'une rémunération de maîtrise d'œuvre :

- 1) les prestations d'exécution directe de la mission,
- 2) les responsabilités (dont la valeur n'est pas limitée au montant des assurances obligatoires !),
- 3) le provisionnement des conséquences financières des risques et aléas de l'opération, compte tenu de leur répartition entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre,
- 4) la gestion administrative et financière de tous les contrats (contrat principal mais aussi cotraitance et sous-traitance éventuelle),
- 5) le prix de cession d'une partie des droits de représentation (code de la propriété intellectuelle) et la valeur de la notoriété de l'architecte.

Conclusions

La plupart des structures qui concentrent une grande partie des marchés d'AMO générale (plus ou moins "délégués du maître d'ouvrage") rassemblent des personnes qualifiées et consciencieuses.

Nous ne pouvons que leur demander de mettre leur conscience au service de l'équité.

Il n'est pas acceptable que les maîtres d'œuvre soient les boucs émissaires de tous les aléas et de toutes les responsabilités.

Les droits et obligations des deux cocontractants que sont le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre doivent être équilibrés et tous les éléments de coût des contrats doivent être rémunérés¹¹, car le "bénéfice" d'une rémunération au rabais n'est qu'illusion¹².

Mais nous faisons aussi appel à la conscience des architectes : en acceptant n'importe quoi dans leurs contrats, ils encouragent les maîtres d'ouvrage à "faire pire" la fois suivante. Ils finiront par porter quasiment toutes les responsabilités sans en recevoir la moindre contrepartie !

Tout le monde a intérêt à construire une ville de qualité dans tous les sens du terme, y compris dans une perspective de développement durable.

Notre vœu en forme de conclusion : "Que les maîtres d'ouvrage et leurs AMO d'une part, les maîtres d'œuvre d'autre part, se respectent mutuellement et que les premiers donnent aux seconds les moyens de très bien les servir." ■

Gilbert Ramus,
commission juridique
de l'Unfsa



[12] Le bénéfice d'une rémunération au rabais est doublement de courte vue : • d'abord parce qu'un maître d'ouvrage ne peut pas être aussi bien servi avec des maîtres d'œuvre dont la principale préoccupation est de ne pas perdre trop d'argent, • ensuite, parce qu'à force de sous-rémunérer les maîtres d'œuvre, leurs capacités risquent de baisser.

ARCHITECT @WORK France



Le 1^{er} Carré des Innovations pour l'Architecture

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE - PARIS
de 10h à 20h

JEUDI 6 & VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

- **Événement exclusif** présentant les innovations d'industriels de la construction
- Concept et agencement **inédits en France**
- **Conférences**, débats sur l'Architecture
- **Expositions** 'Le Verre et l'Architecture' par  et 'Extra Muros' par la Cité de l'architecture & du patrimoine
- **Entrée réservée** aux: architectes, architectes d'intérieur, designers, agenceurs, économistes, ingénieurs, bureaux d'étude, paysagistes, urbanistes centres de formation et maîtres d'ouvrage

WWW.ARCHITECTATWORK.FR

Téléchargez votre invitation sur le site internet, **code 1200**



23^e Congrès de l'UIA à Turin

Turin, capitale mondiale du design, s'est préparée depuis sept ans à recevoir les 8 000 inscrits du "XXIII UIA CONGRESS TRANSMITTING ARCHITECTURE" dans les usines Fiat réhabilitées par Renzo Piano, symbole de l'industrie d'hier qui participe aujourd'hui à la construction urbaine du futur.



Le ministre italien de la culture entouré des représentants officiels de la "urbanistica", de la "provincia di Torino" et de la "regione Piemonte" démontre que "...la relance économique doit passer par la culture... et que dessiner le futur est la mission prioritaire confiée aux architectes et plus particulièrement aux jeunes architectes".

Gaétan Siew, président de l'UIA (voir *Passion Architecture* N° 23, pages 8 et 9), nous a invités "...à réfléchir à notre profession durant ces trois jours : comment l'architecte peut-il répondre aux besoins ? Comment réunir toutes les cultures du monde pour consolider les solidarités ? Comment aider la libre circulation des architectes ? Comment créer un dynamisme pour transmettre aux architectes du monde entier ?...".

"Responsabilité éthique, engagement éthique, respect des cultures, libre expression de notre art, où ? Avec qui ? Pour qui ?" Ces quelques notions ont été rappelées par l'organisateur du congrès Leopoldo Freyrie.

Il s'agit bien de "Transmitting Hope, Democracy, Culture" slogan lumineux de ce rassemblement international.



L'Unsfa était présente : Michel Rouleau, Didier Prost, Isabelle Chinardet-Cantineau et Ewa Struzynska ont participé aux débats concernant le futur de notre profession et la place de l'architecture. Chaque jour développait une facette : la culture, la démocratie, l'espoir.

Dans le cadre de la première journée, Ewa Struzynska a présenté la nécessité et l'importance de transmettre l'architecture aux enfants.

De plus, en tant que codirectrice (avec H. Hubrich) du programme de travail de l'UIA "Architecture et enfant", Ewa Struzynska¹ a organisé :

- un forum durant lequel ses invités internationaux se sont exprimés sur différentes méthodes de transmission de l'architecture aux jeunes dans leur culture et dans leur réalité ;
- un stand ludique et original pour visionner un montage assemblant des films réalisés par des architectes et des professeurs du monde entier présentant leurs activités.



Impossible de rendre compte des échanges entre les milliers d'hommes et de femmes partageant le même métier d'architecte, venus de tous les continents, mais signalons le Bangladesh et la Mongolie qui ont envoyé une représentation pour la première fois et la Chine la plus importante délégation en nombre du congrès.

La démonstration a été faite que toutes les générations d'architectes sont concernées par la transmission et doivent œuvrer de manière complémentaire.

[1] Remerciements à tous les participants du forum et du film : Les CAUE, Arc en rêve, Pixel, La Cité de l'architecture & du patrimoine.

Jean Nouvel, prix Pritzker, n'a pas endossé le rôle de l'architecte superstar et le jeune public majoritaire venu le rencontrer l'a attendu en vain.

Parmi les outils plébiscités par les 20 % d'étudiants inscrits figuraient la communication et l'image. Certains intervenants ont confirmé cette tendance en associant rythme, esthétisme des visuels, poésie des mots pour optimiser l'efficacité de leur exposé.

Quand l'attention est captée, que l'esprit comprend et que l'auditoire s'accapare le message et passe à l'action... Alors le but est atteint !



De retour chez nous, quelques moments magiques et rares nous habitent : rendez-vous dans trois ans à Tokyo pour faire le point !

Regret : programme rédigé en italien et en anglais, alors que l'UIA a quatre langues officielles : russe, espagnol, français et anglais. ■

Isabelle Chinardet-Cantineau,
coordinatrice communication

Donner aux architectes

les outils de l'export

Exporter l'architecture française est l'objectif que s'est fixé l'AFEX voilà 11 ans. 160 professionnels sont aujourd'hui adhérents de l'association, dont plus de 100 agences d'architecture. On retrouve parmi les membres les grands noms de l'architecture, mais aussi des agences très spécialisées dans leur domaine ou aguerries aux pratiques de l'exportation. L'association compte également de jeunes agences désireuses d'échanger avec leurs aînées.

L'export en quelques chiffres

En 2005, 247 sociétés exportent des prestations de maîtrise d'œuvre architecturale, soit une augmentation de 74 % de leur nombre par rapport à 2001. Elles réalisent 3,5 % de leur chiffre d'affaires à l'international, pour un montant de 63,5 millions d'€. Le montant moyen par agence de leur CA export est de 257 000 €. Si le chiffre d'affaires à l'export des dix premières agences augmente de 16 % sur la période 2001-2005,

celui des 20 premières s'accroît de 21 %. L'augmentation est encore bien plus significative pour les plus petites structures dont le chiffre d'affaires à l'export augmente de plus de 83 % sur la période.

Ces chiffres démontrent que si les grandes agences maintiennent une croissance saine et consolident leur présence à l'étranger, les agences dites moyennes ou petites connaissent

une croissance quatre à cinq fois plus importante en cinq ans.

Ce "turn over" montre que de nouvelles sociétés viennent s'exercer à l'export, un terrain d'aventures qui n'est pas uniquement réservé aux "stars". Il s'agit là d'une dynamique que l'AFEX a bien entendu pour ambition d'encourager, avec pour objectif de renforcer encore davantage la présence des architectes français sur les marchés internationaux.

Source : étude AFEX, "Architecture française à l'export, tendances chiffrées" octobre 2007

L'export tente de plus en plus d'architectes qui se rapprochent quotidiennement de l'AFEX. Il convient cependant de préciser que l'AFEX ne fait pas de prosélytisme : l'export comporte des risques. L'activité en France doit être confortée, les références solides, avant de se lancer sur les marchés internationaux. Les capitaux engagés, le temps et l'investissement personnel nécessaires ne doivent pas être sous-estimés. Il s'agit bien d'une démarche à long terme. Il faut souvent attendre plusieurs années avant d'en recueillir les fruits.

Ceci étant, l'AFEX se donne chaque jour un peu plus de moyens pour aider les architectes, tant en amont au niveau de l'accès aux aides à l'export qu'en termes de structuration de l'offre et des agences elles-mêmes. Sa fonction majeure est l'animation d'un réseau d'information et d'échanges entre ses membres et au-delà. Elle assure un rôle de "guichet unique à l'export" pour tous les professionnels qui la sollicitent. La communication d'informations sur les appels d'offres internationaux, reçus via les Missions économiques, constitue l'un des points forts des services offerts à ses membres.

Promouvoir l'offre française dans le monde

Pour faire connaître l'offre française dans le monde, un certain nombre d'outils et d'actions sont privilégiés.

Les travaux de ses membres, rassemblés par pays et par type de références, sont en ligne sur le site Internet de l'AFEX. Cette base de données est une vitrine accessible à tous les maîtres d'ouvrage et tous les partenaires intéressés par leur travail.

Deux à trois fois par an, l'AFEX organise des séminaires de présentation du savoir-faire français à l'étranger, en appui sur Ubifrance et les Missions économiques des Ambassades. La dernière manifestation a eu lieu au Vietnam en avril dernier, la prochaine se tiendra à Chongqing en Chine. L'Algérie et la Pologne sont au programme pour 2009. La Russie viendra en 2010, dans le cadre de l'année croisée France Russie.

Une collection de Guides Export, dont le premier a porté sur la Chine et le second sur les pays du Moyen-Orient sont édités. Un troisième guide sortira ces jours-ci, sur le thème du développement durable. Il sera suivi d'une édition sur le Maghreb.

Par ailleurs, de grandes expositions sur l'architecture française ont été présentées en Chine et au Brésil en 2005. Une autre est en préparation pour la Pologne à l'automne 2009.

Dans un autre domaine, l'AFEX organise chaque année la présence d'une vingtaine de ses membres au MIPIM de Cannes, premier salon international de l'immobilier. Une occasion très appréciée des participants de nouer des contacts au meilleur niveau avec des investisseurs étrangers. L'AFEX est un centre de ressources au service de ses membres et de tous les architectes français qui souhaitent exercer à l'international. Elle constitue un pôle de compétences diversifiées, un partenaire incontournable pour les agences qui souhaitent structurer leurs démarches à l'export. ■

**Contact : Madeleine Houbart,
Secrétaire générale**

Architectes Français à l'Export
24, place des Vosges - 75003 Paris
Tél. : 01 42 76 08 10 - Fax : 01 42 76 08 18
E-mail : afex@afex.fr – www.afex.fr



Entretien avec Marc Mimram

Depuis 1981, Marc Mimram développe au sein d'une même structure, une double activité de bureau d'études et d'architecte-ingénieur. Il est en tant qu'architecte-ingénieur, l'auteur de nombreux ouvrages d'art et de projets architecturaux en France et à l'étranger.



Né à Paris en 1955, **Marc Mimram** est Maître ès-sciences mathématiques, ingénieur diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, architecte diplômé par le Gouvernement, titulaire d'un "Master in Civil Engineering" de l'Université de Berkeley (USA) et d'un DEA de Philosophie.

Passion Architecture : Quelle est la place de l'architecte dans la société, sa responsabilité dans l'acte de bâtir et dans la démarche de projet ?

Marc Mimram : L'architecture est l'art de la transformation. J'entends par art de la transformation la prise en compte de toutes les conditions initiales du projet, tant physique que théorique, celles

FengHua, Chine ▼

de la géographie ou de la lumière, celles du paysage ou de la construction. Il s'agit de considérer que l'architecte construit à partir de la planète dans laquelle il puise les ressources de ses constructions. Ce "déjà-là" donne toute la dimension de sa responsabilité dans l'écosystème que nous partageons.

Doit-on rappeler que l'acier est issu du fer de la mine, que le béton évoque distinctement les agrégats de la rivière ou ceux de la carrière, et l'aluminium un assemblage de bauxite et énormément d'énergie.

Cette responsabilité face à la transformation de la planète, situe le champ de la matérialité dans la culture non seulement construite mais aussi théorique du monde. L'architecte puise dans cette réalité les raisons de son appartenance au monde qu'il transforme, il y mesure l'immense responsabilité qui est la sienne.

P. A. : En quoi les questions récurrentes sur la dualité des pratiques des ingénieurs et des architectes te semblent-elles dépassées ?

M. M. : Continuer à opposer ingénieur et architecte c'est focaliser son regard sur une partie fort limitée du projet. C'est

notamment avec ceux qui façonnent sa matérialité : ouvriers ou entrepreneurs, maçons ou sidérurgistes. Le projet ne peut se cantonner au champ du virtuel, il doit rencontrer le réel, le monde qu'il transforme et auquel il appartient.

Le Faire sert à penser le projet et les acteurs de la construction ne sauraient se limiter à l'architecte ou à l'ingénieur, leur opposition est davantage sociale que réelle dans le projet qui se joue entre la pensée et la fabrique.

P. A. : Ta capacité d'adaptation à des contextes de production différents et à des situations singulièrement différentes est manifeste. En quoi te permet-elle de répondre aux enjeux de développement durable ?

M. M. : Nous avons la chance de construire sur différents continents de la planète et la lecture de ces situations offre les conditions initiales du projet. Il ne saurait être question de construire de la même manière à Pékin ou à Copenhague, à Paris ou à Rabat. Puisque je souhaite intégrer les conditions de la fabrication à celle de la pensée du projet, il est évident que les conditions de production, la main

"Le projet est un lieu de partage et de mise en cohérence des savoirs et des besoins symboliques ou matériels."

considérer celui-ci comme un doux moment de rêverie coupé des réalités du monde. Il n'en est rien, le projet est un lieu de partage et de mise en cohérence des savoirs et des besoins symboliques ou matériels.

À quoi bon opposer l'architecte, artiste des élégances, à l'ingénieur, calculateur des résistances, alors que le projet est un lieu de partage bien plus ouvert,

d'œuvre, les matières, sont des hypothèses indispensables à la mise en cohérence des projets dans les géographies qui les accueillent. Il en va bien sûr de l'économie du projet mais également de la manière dont il parle du lieu et du moment de sa production. Une condition du développement durable réside avant tout dans la prise en compte de ces situations particulières



qui rendent le projet chaque fois plus spécifique aux conditions de son environnement, de sa production et de sa fabrique.

En abandonnant le générique qui fondait une forme de rationalité de l'ingénieur, on privilégie le spécifique pour intégrer durablement le projet construit dans son environnement.

Les ponts ne s'affranchissent pas du paysage, ils y puisent forme et raison, les structures ne franchissent pas simplement les portées qui les conditionnent, elles habitent le projet sous les lumières des saisons.



▲ Passerelle, Toulouse

P. A. : Quelle est la commande qui aujourd'hui te donnerait l'occasion d'explorer de nouveaux champs d'interprétation et de création ?

M. M. : Nous avons toujours appuyé notre expérience sur des projets pour lesquels la structure devenait une condition déterminante, qu'il s'agisse de ponts, de passerelles, ou de grands équipements (piscine, stade, salle de spectacles...) ou encore de projets pour lesquels la question constructive restait au cœur du projet, que ce soit

des logements aux volets de marbre coulissants ou de bureaux aux façades adaptées aux conditions thermiques et d'usages.

À ce moment où le champ du virtuel semble pouvoir éloigner l'architecture du monde, je voudrais mettre en avant les conditions particulières enfin réunies du rapprochement entre géométrie complexe et statique, matières sensibles et fabrication assistée. La révolution technologique des processus de liaison entre la fabrique et la pensée peut nous permettre de nous rapprocher du réel plutôt que de s'en échapper dans les virtuosités virtuelles.

Demain nous trouverons des projets qui mettront en avant cette nouvelle cohérence, qu'il s'agisse de tours aux usages multiples libérées de l'unique contrainte du noyau central ou d'infrastructures reliées aux territoires, aux pratiques et à la géographie qui les font naître.

P. A. : En quoi la dimension politique de tes engagements est en relation avec ta pratique professionnelle ?

M. M. : L'architecture est un engagement. Prendre conscience de la responsabilité que nous avons dans la transformation de la planète, dans le regard que nous portons à tous ceux qui participent au projet, met celui-ci à chaque moment dans une perspective politique. ■

Entretien conduit par Gilles Garby



▲ École d'Architecture de Strasbourg



▲ Immeuble de bureaux à Lyon



◀ Piscine des Ulis (91)

L'Unsa se félicite de la censure partielle de la loi sur l'extension abusive du recours aux contrats de partenariat.

En 2003 et 2004, l'Unsa (qui avait déposé un recours devant le Conseil d'État) et toute la profession avaient combattu le projet d'ordonnance créant les contrats de partenariat et le texte avait subi des corrections significatives. Depuis la fin de l'année 2007, l'Unsa, l'Ordre, et d'autres organisations professionnelles, notamment les artisans et PME du bâtiment, ont combattu le projet de loi qui projetait d'étendre quasiment sans limite (au moins jusqu'au 31 décembre 2012) les possibilités légales de recourir aux contrats de partenariat.

Mais il faut rendre à Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, le mérite d'être l'initiateur des actions qui ont conduit le Conseil constitutionnel à censurer partiellement la loi votée le 9 juillet 2008. D'abord parce qu'en 2003, après le vote de la loi habilitant le Gouvernement à créer par ordonnance les contrats de partenariat, Jean-Pierre Sueur et 60 sénateurs avaient déposé un recours devant le **Conseil constitutionnel** : le

26 juin 2003, celui-ci avait conclu au **caractère nécessairement exceptionnel de telles procédures de dévolution de la commande**.

Ensuite parce que, dès le 15 juillet 2008, six jours après le vote de la loi d'extension, de nouveau, plus de 60 sénateurs et plus de 60 députés ont déposé des recours devant le Conseil constitutionnel (l'actuel article 61 de la constitution n'autorise pas les citoyens à en faire autant).

Le Conseil constitutionnel ne pouvait, sans se déjuger, accepter un texte qui vidait de sa substance la réserve d'interprétation qu'il avait inscrite dans sa décision du 26 juin 2003.

Les principales dispositions censurées sont celles des articles 2-II-3° et 4°, et 19-II-3° et 4°, qui auraient libéré presque totalement le champ d'application des contrats de partenariat jusqu'au 31 décembre 2012. **La loi¹ a**

[1] Loi 2008-735 du 28 juillet 2008 modifiant l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004

été promulguée par le Président de la République, amputée de ces paragraphes jugés non conformes à la constitution.

Le président de l'Unsa, Michel Rouleau, a félicité tous les architectes de leur mobilisation. Il faut pourtant reconnaître que jusqu'au bout, le Gouvernement et les parlementaires de sa majorité sont restés sourds aux protestations des organisations professionnelles qui criaient au scandale !

Mais en refusant de corriger leur projet, le Gouvernement et les élus ont heurté frontalement le caractère dérogatoire qu'avait imposé le Conseil constitutionnel. Ils sont donc les seuls responsables de leur échec.

Bien que trop partielle, cette censure est une bonne nouvelle pour l'intérêt public. ■

La Commission juridique de l'Unsa

CCAG, dernier acte

Depuis le début de l'année 2007, l'Unsa se bat pour que les futurs cahiers des clauses administratives générales (CCAG des marchés publics) ne constituent pas un maillon supplémentaire¹ déséquilibrant les droits et obligations des parties contractantes, systématiquement en faveur de la personne publique.

Dans *Passion Architecture* n°25, nous avons même mis en évidence deux des injustices flagrantes qui figuraient dans le CCAG PI.

Certes, à la suite de nos courriers d'alerte, le Premier ministre dans un premier temps, puis la ministre des Finances plus récemment, nous ont fait des réponses aimables.

Mais ils feignent d'ignorer que les contrats publics sont constitués de plusieurs ensembles de règles et que dès

lors, il est parfaitement possible d'écrire des CCAG exemplaires (en ce qui concerne l'équité), sans priver les personnes publiques des protections justement adaptées à l'opération.

Nous allons être fixés rapidement du choix qu'auront fait François Fillon et Christine Lagarde. Mais les architectes doivent peut-être se préparer à réagir, si l'injustice continue d'inspirer l'esprit des CCAG. ■

La Commission juridique de l'Unsa

[1] Les prérogatives de puissance publique constituent le premier maillon de déséquilibre entre une personne publique et un prestataire privé, le troisième maillon vient, bien évidemment, des clauses particulières du marché (CCAP et CCTP) que le maître de l'ouvrage rédige librement et interdit parfois de discuter, quelle que soit leur iniquité ! On pourrait espérer un maillon intermédiaire (les CCAG) "équitable" ?

39^e congrès des architectes

TOULOUSE

20 ET 21 NOVEMBRE 2008

Moment de rencontre privilégié consacré à la réflexion et aux échanges entre les architectes et leurs partenaires, ce congrès sera, comme les précédents, ouvert à tous les professionnels de l'aménagement de l'espace.

Plus que jamais, l'architecte se trouve au centre d'un enjeu collectif, découlant d'une prise de conscience de la société, de l'absolue nécessité de rentrer dans une phase de gestion durable des ressources planétaires. Ce qui n'était qu'un projet devient réalité. Ce congrès sera l'occasion de découvrir comment les architectes répondent à ces objectifs.

Face à l'urgence de la mise en œuvre des principes de développement durable à la suite du Grenelle de l'environnement, l'Unsfa est convaincue de la nécessité du partage et de la transmission des savoirs.

Découvrir collectivement les nouvelles valeurs par ambition citoyenne, c'est fonder à nouveau les démarches de projets. Ainsi, le Prix du Projet Citoyen récompensera une démarche de conception où le citoyen est le maître d'usage aux côtés du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

La table ronde, et les ateliers, illustreront cette volonté d'information et de partage qui nous anime, afin de donner sa place et toute sa place à l'architecte citoyen porteur d'un projet dépassant les intérêts particuliers dans une perspective d'intérêt public.

L'engagement syndical est une première implication qui admet comme essentiels les principes d'indépendance, de responsabilité et de solidarité des architectes. Moment fort de ce congrès, l'Assemblée Générale de l'Unsfa manifesterà cet engagement.

Nous sommes citoyens, nous sommes ambitieux pour notre profession :

"Vous avez dit développement durable ? La réponse des architectes !"

L'Unsfa vous donne rendez-vous à Toulouse les 20 et 21 novembre 2008 pour ce grand événement.

Michel Roulleau,
président de l'Unsfa



Vie syndicale



JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

8h30 : Accueil des congressistes, petit-déjeuner

9h15 : **Assemblée générale** : 1^{ère} partie

- Rapport moral et rapport financier
- Assemblée Générale Extraordinaire
- 11h30 - 12h00 Pause, rencontre avec les partenaires

12h00 : **Assemblée générale** :

- Tribune libre des syndicats, les actions syndicales

13h00 : **Inauguration officielle - Accueil Presse -**

Discours de bienvenue - Visite des stands

Mot d'ouverture par Michel Roulleau, président de l'Unsfa et par Anne Vézard, présidente de l'Unsfa 31

13h45 - 15h00 : Déjeuner avec les exposants, partenaires

15h00 : **Assemblée générale** : 2^e partie

- Discussion sur la politique de l'Unsfa et sur les motions
- Vote des motions

16h45 - 17h20 : Pause, rencontre avec les partenaires

17h20 : **Assemblée générale** : Fin

18h00 : **Prix du projet Citoyen, 8^e édition**

- Présentation des dossiers et des lauréats, remise du prix

19h00 : Cocktail au Palais des congrès

20h00 : Départ en bus vers l'Orangerie de Rochemontes

20h45 : Soirée de Gala à l'Orangerie de Rochemontes (places limitées)

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

8h30 : Accueil des congressistes, petit-déjeuner

9h30 - 11h00 : Atelier/Table Ronde 1^{ère} partie : **Développement durable - orientations**

- L'Europe et le développement durable. L'État français, objectifs fixés, obligations et incitations.

- Les politiques des régions.

11h00 - 11h30 : Pause, rencontre avec les partenaires

11h30 - 13h00 : Atelier/Table Ronde 2^e partie :

Développement durable - mise en œuvre.

- Implication des collectivités locales pour leurs propres opérations et pour soutenir et entraîner les autres acteurs de la construction.

13h00 - 14h30 : Déjeuner avec les exposants, partenaires

14h30 - 16h30 : Atelier 1 : **Les exigences du développement durable pour la maîtrise d'œuvre : les coûts d'études et de réalisation, les orientations professionnelles.**

14h30 - 16h30 : Atelier 2 : Les formations initiale, professionnalisante et continue : les outils du futur.

16h30 - 17h00 : Pause, rencontre avec les partenaires

17h00 - 19h00 : Atelier 3 : **L'architecte dans le processus**

du développement durable : quelles démarches et quelles méthodes pour rassembler les compétences et partager les savoirs faire.

17h00 - 19h00 : Atelier 4 : **Architecture bioclimatique et énergies renouvelables.**

19h00 : Discours de clôture par le président de l'Unsfa 31 et le président de l'Unsfa

20h00 : Soirée du Club Prescrire - Restaurant thématique Bodega

PROGRAMME

Tables rondes et ateliers du vendredi 21 novembre

En 2008, tous les acteurs ont dépassé le stade des interrogations sur la nécessité de "préserver la planète" et sur le champ très étendu des actions à engager. Le secteur du bâtiment est sans doute le plus vaste, et celui qui mobilisera le plus de professionnels sur la plus longue durée et avec le plus de moyens.

Le congrès 2008 des architectes est l'occasion de rappeler et de préciser :

- Ce qu'au terme d'une concertation fructueuse sur le thème du développement durable (Grenelle), l'État français a fixé comme objectifs pour la prochaine décennie, comme cadre régle-

mentaire, et comme incitation financière ou fiscale (**première table ronde**).

- Ce que les collectivités territoriales et autres organismes publics ou parapublics, vont mettre en œuvre (**seconde table ronde**).

- Ce que les architectes engagent pour être opérationnels dans tous les compartiments de l'action : - outils intellectuels et pratiques, - méthodologie, - techniques disponibles, - et bien sûr les formations initiale, professionnelle et continue.

ATELIER 1

(14h30 à 16h30)

Les exigences du développement durable pour la maîtrise d'œuvre : les coûts d'études et de réalisation, les orientations professionnelles :

Grenelle de l'environnement : les conditions de réussite, diagnostic et réhabilitation

ANIMATEUR : FRANÇOIS PÉLEGRIN

La place attendue des architectes en matière de développement durable

- Les conditions de réussite : contrat, rémunération, financement et certification : François Pélegrin
- Le DPE : présentation de l'outil Promodul par Michel Dubézy
- La réhabilitation - les enjeux, les solutions :
 - le Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH) : Éric Lagandre
 - MITECH : les solutions technologiques : Antoine Thuillier
- Filière énergétique : des bouquets de solutions : les systèmes de chauffage et gestion de l'énergie : Hervé Gilli, GDF SUEZ
- Présentation du nouvel appel à la recherche REHA : PUCA

ATELIER 2

(14h30 à 16h30)

Formation à tous les étages : formation professionnalisante, formation continue, formation Efficacité Énergétique

ANIMATEURS : LAURENCE GUIBERT ET YVES MONNOT, CO-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION FORMATION

La formation est une obligation, une nécessité pour la bonne marche de nos agences et, pour le syndicat, le "devenir de l'architecte" passe par la formation continue. Elle seule lui permet de répondre avec pertinence aux exigences de plus en plus importantes de sa fonction.

L'atelier se déroulera en trois étapes :

- **Devenir architecte / L'Agence et l'HMONP** - Invités : Bérengère Rodigues - Rabineau, présidente du CROA-Languedoc-Roussillon
- **Savoir être : formation continue au sein des agences** - Invités : Patrick Julien - Unifa social ; Farid Elbarquioui, OPCA-PL ; Jean-Claude Sauvage, représentant Unifa au FIF PL
- **Être durablement / se former à l'après Grenelle** - Invités : Christian Charignon, Centre de ressources VAD Lyon ; Yannick Papaix - Chargé de mission Formation de l'ADEME.

ATELIER 3

(17h00 à 19h00)

L'architecte dans le développement durable : quelles démarches et quelles méthodes pour rassembler les compétences et partager les savoir-faire :

Grenelle de l'environnement : les solutions pour la construction neuve

ANIMATEUR : MICHEL JARLETON

Les outils, les techniques et les processus que tout architecte doit connaître pour réaliser les bâtiments neufs dans les domaines de :

- La maison individuelle - la réponse Unifa/CAPEB : Hervé Chambon
- L'énergie - le label BBC-Effinergie : Catherine Bonduau, Effinergie
- La santé : Christian Cochet, CSTB
- La réversibilité (usages présents et à venir des bâtiments, leur conception dans une perspective de "réemploi" ou de recyclage) : Didier Bernateau (groupe SNI filiale Caisse des Dépôts)

ATELIER 4

(17h00 à 19h00)

Architecture bio climatique et énergies renouvelables

ANIMATEUR : PATRICE BAILLY

Placer à leur juste place les apports et contributions de ceux qui fabriquent les matériaux, inventent des procédés constructifs, des techniques de production qui en tout état de cause sont à intégrer dans la conception du projet, au cœur duquel se situe l'architecte. Révéler l'intérêt de l'architecture bio climatique des réalisations par une présentation qui ne se limite pas à l'aspect technique, mais aborde aussi les questions relatives aux usages et au traitement de l'espace.

- Introduction : Patrice Bailly
- "Cantercel" : Jean Pierre Campredon
- "Architectures bio climatiques, exemples canadiens"
- "L'architecture bio climatique et l'énergie solaire : l'INES"
- "L'architecture bio climatique et l'éolien"

"Vous avez dit développement durable ?

La réponse des architectes !"

Ce qu'ils en pensent

Dans le cadre de ce numéro "spécial congrès", *Passion Architecture* a souhaité donner la parole aux partenaires de l'Unfsa : industriels, énergéticiens ou institutionnels, voici les réponses que certains d'entre eux attendent des architectes.



"Au cœur du projet citoyen, l'architecte doit aborder son rôle de prescripteur dans l'optique de la gestion durable des ressources de la planète.

Le concepteur a bien évidemment besoin d'outils efficaces pour répondre à ces problématiques incontournables et c'est notre rôle d'y contribuer.

Rappelons simplement que développer les propriétés du matériau béton et ses capacités à apporter des réponses techniques et des solutions constructives innovantes, économiquement viables, pérennes et sûres, propres à répondre aux exigences du développement durable est au centre de nos préoccupations.

C'est parce que nous faisons confiance à la profession des architectes que nous nous sommes investis dans ce partenariat. Nous aspirons à de véritables échanges entre tous les acteurs de la construction et particulièrement avec les architectes, dont les choix constructifs et une certaine audace conceptuelle peuvent porter ces réponses durables."

François L'Huillier,

directeur délégué Bâtiment de Cimbéton



"Le développement durable ne peut pas être limité au périmètre de son environnement immédiat, d'une seule catégorie socio-professionnelle, d'un projet ; il est sans frontière par nature. Les comportements des constructeurs, des fabricants que nous sommes, peuvent influencer sur cette terre qui nous est seulement prêtée. L'architecte, devient alors par nature le concepteur, l'artisan du mode de vie de demain, compatible avec le besoin énergétique et sociétal où évolueront nos enfants. **Nous attendons des architectes qu'ils prédefinisent l'épure du nouveau monde où chacun de nous œuvrera à son niveau.** Ainsi la société Orange a fait le choix de proposer des produits et services s'inscrivant dans le respect de l'Agenda 21. En jouant un rôle moteur dans le déploiement des nouveaux réseaux très hauts débits en fibre optique, Orange donne à chacun le moyen de repenser sa manière de travailler, de se déplacer, d'adopter un nouveau comportement citoyen. Toujours sur le sujet des communications électroniques, par le biais de la LME, le gouvernement français demande tant aux architectes qu'aux promoteurs de préparer les immeubles de demain à ces nouvelles perspectives. Sur ce domaine à fort besoin d'expertise, Orange souhaite apporter conseil et soutien à ces professionnels."

Didier Cazes,
développement de l'Offre FTTH et des partenariats nationaux Orange

"Une question importante dans le développement durable est d'avoir le point de vue des architectes quant aux rôles de l'enveloppe du bâtiment dans les échanges intérieur/extérieur, notamment la gestion des apports solaires : lumière naturelle, énergie..."

Laurent Favre,

responsable national Neuf et Prescription Somfy

"Les architectes ont un rôle fondamental dans les marges de progrès attendues pour atteindre le Facteur 4 et la diminution de consommation d'énergie des bâtiments. Je pense **que la rupture majeure que l'on attend de leur part, c'est un travail beaucoup plus en amont avec les autres acteurs de la prescription, notamment les BET, et les acteurs de l'énergie que nous sommes, et cela dès l'avant-projet, pour prévoir les solutions énergétiques les plus adaptées au bâtiment.** L'époque du travail à la chaîne est révolue, nous devons travailler en partenariat étroit.

Chez GrDF, nous mettons à disposition des professionnels un ensemble de solutions, mettant en œuvre le gaz naturel et les EnR, de qualité, adaptées aux enjeux du Grenelle et du Facteur 4, sur un plan aussi bien énergétique, qu'environnementale ou économique."

Alain Mille,

directeur marché entreprises GrDF



"On peut attendre des architectes qu'ils soient des intégrateurs de courtes et longues focales, c'est-à-dire qu'ils pensent à la fois à l'échelle la plus petite et la plus précise de la construction, de ses détails et de la rénovation du bâtiment ; et à la plus grande, dans la mesure où ils pensent en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ce qu'on peut attendre des architectes, c'est donc une capacité à penser à toutes les échelles de l'espace et à jouer les articulations entre tous les niveaux de création de l'urbain et de l'aménagement.

En plus de cette capacité à jouer sur l'échelle spatiale, je crois qu'ils doivent, et je sais qu'ils le veulent, intégrer l'échelle temporelle, autrement dit : penser la construction à une échelle de temps qui fasse prendre en compte l'impact à long terme sur l'environnement, les villes, etc... Ce qui rejoint cette notion de coût global car on le sait, par exemple, le véritable coût énergétique d'un bâtiment n'est pas dans sa construction, mais bien dans l'usage qu'on en fait. Et ils jouent sur différentes échelles temporelles cette fois en se projetant sur la façon de faire vivre l'urbanité et la manière dont une ville se développe ou se reconstruit sur elle-même. Les architectes s'inscrivent dans cette réflexion d'aménagement du territoire. Et cette intégration du temps, dans une vision un peu cohérente, peut se concilier avec le développement durable."

Dominique Hoestlandt,

président de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)



Du nouveau dans la présidence des régions Unfsa

L'Unfsa est heureuse de saluer l'arrivée des nouveaux présidents des régions PACA et Poitou-Charentes ; et des départements du Cher et du Var.



Jean-Paul Cassulo

URSAPACA

Jean-Paul Cassulo, architecte dplg, président du SA 84 (Syndicat des Architectes du Vaucluse) est le nouveau président de l'URSAPACA (Union Régionale des Syndicats d'Architectes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Parmi les thèmes de travail de l'Union Syndicale qui est aussi un club de réflexion et de propositions :

- la réforme des statuts de l'Unfsa,
- la place des architectes dans le processus inexorable du développement durable et la formation continue,
- les relations contractuelles architectes/maîtres d'ouvrages publics et privés,
- la tentation de dérive du recours aux PPP...

cassulo@numericable.fr

L'UNFSA POITOU-CHARENTES

"Notre syndicat, l'Unfsa, s'est trouvé l'année dernière quelque peu en perte de vitesse dans la région Poitou-Charentes, du fait de la cessation d'activité de notre confrère Audinet, qui pendant de nombreuses années a largement contribué à son bon fonctionnement régional.

Étant plus disponible, j'ai commencé à m'investir dans l'Unfsa, et de ce fait le syndicat m'a demandé de reprendre la présidence régionale en préalable au fonctionnement normal de cette institution.

Il est bien évident que le nombre d'adhérents facilitera ce redémarrage.

Dès maintenant, j'organise une réunion d'informations et d'échange sur les sujets d'actualités de la profession le jeudi 30 octobre à 18h30, dans les locaux de la Fédération Départementale du Bâtiment à Niort.

Patrick Julien, responsable du service juridique de l'Unfsa sera présent et disponible pour répondre à vos questions."

Jean-Michel Dresse,

architecte dplg

dresse.archi@orange.fr



LES ARCHITECTES DU VAR ONT ÉLU LEUR NOUVEAU PRÉSIDENT

Didier Bonnet a été élu président des Architectes du Var et succède à Frédéric Pasqualini, qui occupait le poste depuis 2005.

Réunir les architectes autour des thèmes qui animent la profession et développer la connaissance de l'architecture contemporaine sont les objectifs qu'il s'est fixés.

Associé à Jean-Louis Duchier et Nicolas Pietra au sein d'un cabinet situé à Toulon, il est également membre du Conseil de l'Ordre des Architectes de la région PACA.

contact@archidbp.com



Didier Bonnet

DYNAMISER L'ACTIVITÉ SYNDICALE DANS LE CHER

"J'ai 49 ans, et je partage l'architecture avec différentes autres passions que sont : ma famille, le piano, le saxo et les Alfa Roméo... Je suis architecte dplg depuis 1985 de UPA 7. Free Lance à Paris : design et scénographie, mais pas d'architecture, je m'installe à Bourges à partir de 1987 pour enfin construire..."

Aujourd'hui, j'ai une activité régionale partagée à parts égales entre le privé et le public sans spécialité affirmée.

Nous sommes huit salariés, depuis 2006 certifiés MPRO Architecte, je suis le PDG de la SAS.

Aujourd'hui nous essayons de faire de l'architecture..."

Nouveau président de l'Unfsa du Cher, je souhaite dynamiser cette activité syndicale. La mobilisation des confrères est difficile, pourtant les sujets, les actions possibles ne manquent pas :

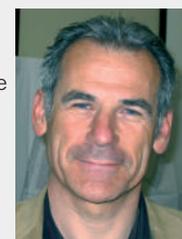
- PRU de Bourges : prix, quel type de logement ;
- BET : honoraires, sélection des BET ;
- la communication, la confraternité ;
- la mutuelle santé obligatoire : sujet préoccupant... ;
- les éoliennes : impact sur l'environnement.

J'irai au prochain congrès avec, je le souhaite, de nombreux confrères berrichons, ce sera notre premier voyage d'étude depuis des lustres."

Frédéric Blatter,

architecte dplg

fb@blatter-architecte.com ; www.blatter-architecte.com



Complémentaire santé de branche

Lors de sa réunion du 5 septembre 2008, le CNU de l'Unfsa, saisi sur des difficultés rencontrées dans l'application de l'accord de branche du 5 juillet 2007 relatif à la mise en place d'une complémentaire santé de branche par les partenaires sociaux, a procédé, lors d'une journée complète consacrée à ce sujet, à des temps d'audition, puis de débat suivi d'un vote.

Lors de l'audition, des salariés s'étant fait connaître ou invités par l'Unfsa à s'exprimer, et d'architectes employeurs présents, il est apparu un réel consensus sur le principe d'une mutuelle obligatoire financée à 50 % par l'employeur, car elle constitue une réelle avancée sociale pour les salariés des entreprises d'architecture, et contribue à l'attractivité des agences dans un contexte d'emploi très concurrentiel.

En revanche, une incompréhension s'est exprimée quant au niveau considéré comme élevé des cotisations, notamment dans le cas des familles monoparentales et des temps très partiels, et ce notamment de la part de salariés directement concernés.

Les opérateurs, à l'écoute des débats, ont pu être directement interpellés sur leur gestion et leur expérience du sujet.

Lors des votes, c'est cette seconde option qui a été retenue.

En effet, le dispositif actuel de mutuelle santé de branche obligatoire permet aux partenaires sociaux de rester maîtres des ressources financières gérées en toute transparence par les deux opérateurs conjoints choisis par eux.

Contrairement au système des assurances du marché, qui repose sur la rémunération de ses actionnaires, le dispositif de la mutuelle santé de branche obligatoire permet d'affecter les marges de fin d'exercice soit à une baisse des cotisations appelées l'année suivante, soit à une amélioration des prestations, par une décision souveraine des partenaires sociaux.

L'opérateur est quant à lui rémunéré pour sa gestion par un accord contractuel encadré.



◀ Christophe Chomel, vice-président à la commission paritaire nationale de la négociation collective (CPNNC) ; Michel Roulleau ; Alain Masson, membre de la CPNNC et président de la commission Unfsa "dialogue social"

À l'issue de ce diagnostic, le CNU et l'Unfsa formuleront publiquement des propositions concrètes d'amélioration à la commission paritaire.

Enfin, le CNU a fermement regretté que les temps d'information et d'enquête auprès des intéressés, employeurs et salariés, qui avait été demandé à l'origine du projet par l'Unfsa en préalable à la mise en œuvre



Lors des débats du CNU, deux positions se sont affirmées assez clairement parmi les représentants élus des architectes de l'Unfsa : l'une souhaitant permettre à chaque employeur de faire appel au marché libre de l'assurance pour couvrir ses salariés dans le cadre des objectifs fixés par la commission paritaire, l'autre souhaitant maintenir le dispositif mutualiste actuel qui est ouvert à tous les salariés de la branche sans restriction, mais en l'améliorant toutefois.

En ce qui concerne les dysfonctionnements constatés, le CNU a mandaté ses délégués auprès de la commission paritaire pour qu'ils les évaluent clairement, en particulier ceux relatifs aux conditions proposées aux familles, aux familles monoparentales, aux temps très partiels, et aux cas très particuliers tels que les maladies orphelines... afin que soit respectés au mieux les principes d'équité et d'extrême variété des situations humaines concrètes.

d'un tel accord, ait été repoussé par les autres partenaires sociaux.

En effet, ce déficit d'information, qui pouvait pourtant être financé dans le cadre du paritaire, a conduit à la situation confuse qui prévaut aujourd'hui, et retarde la mise en œuvre d'un accord qui pourtant est dans l'intérêt de tous les salariés de la branche des entreprises d'architecture. ■

Dominique Jouffroy,
président de la commission Unfsa, Prix du Projet Citoyen

Avec la MAF

évitez les mauvais plans de la maison individuelle



Guide de la prévention
Maison individuelle

Photo : Raymond Depardon / Magnum Photos

Rendez-vous sur l'espace adhérent du site maf.fr

pour recevoir le guide et trouver des informations, des témoignages,
des conseils et de nombreux outils.

MAF

> Mutuelle des architectes français assurances

Entreprise régie par le code des assurances. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 9, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16 - Tél : 33(0)1 53 70 30 00 • Fax : 33 (0)1 53 70 32 10 • maf@maf.fr

C'est fait ! Le Club Prescrire a ouvert son espace prescription

C'est fait, depuis le 1^{er} septembre, le Club Prescrire c'est également un lieu, idéalement situé dans le cœur historique de Paris, à deux pas de la place des Vosges, d'accès facile et agréable.

Architectes, ce Club vous est prioritairement dédié ; nous le voulons "lounge". Il doit devenir votre lieu privilégié pour organiser un rendez-vous sur Paris, et trouver un "business point" : bureau, téléphone, Internet...

Vous y rencontrerez d'autres professionnels pour parler métier ou plus simplement pour faire une pause zen entre deux déplacements.

Nous voulons faire de cet espace un lieu d'échanges et de convivialité. Vous pourrez participer aux soirées thématiques bimensuelles, être les acteurs de celles-ci en présentant un projet, en partageant une expérience...

Nous souhaitons ouvrir largement ces manifestations à nos jeunes confrères et aux étudiants en architecture ; parler métier, échanger des savoir-faire, partager les joies et les peines de notre belle profession.

Le Club sera aussi un carrefour de rencontres avec nos partenaires industriels. Ils disposeront de l'endroit idéal pour lancer leurs nouveaux produits, organiser une exposition ou des réunions techniques. Mais aussi pour vous renseigner, travailler sur une prescription, ou plus simplement pour vous remettre documentations et échantillons.

Nous sommes en période de démarrage et attendons vos souhaits et propositions. Nous vous informerons des prochaines manifestations par l'intermédiaire de notre newsletter.

D'ores et déjà, Virginie et Esther sont à votre écoute pour l'organisation de votre venue et vous réserver le meilleur accueil.

Au plaisir de vous rencontrer très prochainement au Club Prescrire.

Michel Hordé

Architecte, Président du Club Prescrire



Club Prescrire

**L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels**

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Virginie Coussens

chargée de communication

1 rue du Foin, 75003 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



1^{ère} rencontre dans le nouvel espace - Lundi 15 septembre 2008

Réunion des membres et cocktail de bienvenue



FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION,
PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE,
DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois

E-mail : courtois-jean@aldes.com
Port. : 06 82 99 65 25



BONNA SABLA LA NIVE
Gros œuvre Bâtiment

FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN
BÉTON DANS LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS,
LE TRAITEMENT ET LA RÉCUPÉRATION
DES EAUX, LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
ET LES RÉSEAUX SECS

Blandine Sarrazin

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com
Tél. : 05 57 95 00 95
Site Internet : www.lanive.fr



Des technologies pour la vie

PRODUITS DE VIDÉOSURVEILLANCE, INTRUSION,
CONTRÔLE D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES DE CONFÉRENCE,
 DÉTECTION INCENDIE, PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

Pascal Bouvignies

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com
Tél. : 0825 12 8000
Site Internet : www.boschsecurity.fr



FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS
DE SOL

Alain Noël

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION
INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee Duez

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr
Tél. : 01 30 17 35 34



PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CEMENTS
ET DE CHAUX À DESTINATION
DE TOUS LES SECTEURS DU BTP

Roland Merling

E-mail : rmerling@ciments-calcia.fr
Tél. : 01 34 77 77 71
Port. : 06 72 72 33 79
Site Internet : www.ciments-calcia.fr



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES,
SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE,
SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Éric Le Corre

E-mail : eric.lecorre@dorma.com
Port. : 06 20 91 71 15
Site Internet : www.dorma.fr

PRODUITS DE
VIDÉOSURVEILLANCE,
INTRUSION, CONTRÔLE
D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES
DE CONFÉRENCE,
 DÉTECTION INCENDIE,
PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ



Des technologies pour la vie

Pascal Bouvignies

RESPONSABLE PRESCRIPTION FRANCE

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com

Tél. : 0825 078 476

Site Internet : www.boschsecurity.fr

**Bosch lance deux nouveaux produits sur réseaux IP : les caméras
Jour/Nuit Dinion IP et Dinion^{XF} IP**

En plus des caractéristiques qui ont fait la renommée des caméras analogiques Dinion (traitement numérique de l'image 15 bits, technologie XF dynamique, Night Sense...), les caméras Dinion^{XF} IP Jour/Nuit et Dinion IP allient à la fois une exceptionnelle qualité d'image, une technique de compression particulièrement élaborée et la flexibilité de la technologie IP. Grâce aux nouvelles caméras Dinion IP, il est possible d'intégrer les technologies les plus avancées en matière d'IP sans pour autant changer les équipements analogiques existants.

Particulièrement performantes, les nouvelles caméras IP Bosch délivrent jusqu'à 25/30 images par seconde, en qualité DVD, avec une résolution 4 CIF, tout en offrant des possibilités de triple diffusion en continu sur le réseau. Cela permet de bénéficier de nombreuses options d'affichage et d'enregistrement, tout en réduisant le trafic réseau et les coûts de stockage sur disque.

Hybrides, elles sont dotées d'une connexion Ethernet et d'une sortie BNC analogique.

SYSTÈMES DE DÉTECTION
ET PROTECTION INCENDIE,
SÛRETÉ ET MALVEILLANCE



Dorothee Duez

RESPONSABLE COMMUNICATION

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34



UTH.Pack :

Centrale de désenfumage pour immeubles d'habitation 3^e Famille et 4^e Famille

"L'UTH.Pack" est un système de détection et désenfumage pour immeubles d'habitation de petit et grand collectif.

Il est composé d'un tableau ergonomique et intuitif relié par une ligne rebouclée à des interfaces d'étage simplifiant le câblage et assurant :

- 16 niveaux de désenfumage et 2 cantons par niveau avec inter-verrouillage des niveaux non concernés,
- le raccordement de détecteurs de fumée optiques,
- la commande manuelle de désenfumage,
- la mise en sécurité de la tourelle,
- l'ouverture d'une trappe de secours en cas de non-fonctionnement de la tourelle.

L'UTH.Pack est conforme aux obligations de l'article 36 de l'Arrêté du 31 janvier 1986 des immeubles d'habitation.

RÉSEAU SPÉCIALISÉ EN
CHAUFFAGE-CLIMATISATION,
POMPE À CHALEUR,
SOLAIRE, VENTILATION,
ACCESSOIRES ET SERVICES



CLIM +, un concept unique

Premier réseau national de magasins libre-service et d'agences commerciales spécialisé en chauffage / climatisation et nouvelles énergies, réservé aux professionnels.

LE SERVICE "PRESCRIPTION" POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

- Des interlocuteurs Prescription dédiés
- Une offre produit complète : chauffage-climatisation-ventilation
- Un domaine d'application exhaustif : résidentiel, tertiaire, industriel
- Des installateurs conseils et un suivi commercial national
- Son réseau national de stations techniques + hot line + SAV

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS "NOUVELLES ÉNERGIES"

- Chauffage – Climatisation
- Pompe à chaleur air - eau
- Chauffe-eau thermodynamique
- Traitement de l'air

Les produits Mitsubishi Electric et LG Climatisation sont commercialisés par le réseau Clim + uniquement dans certains départements en France.
Pour en savoir plus, contacter votre interlocuteur Prescription.

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES SOUS LES MARQUES TECSOM (DALLES), TAPISOM (AIGUILLETES) ET TUFTLINE (TUFTS EN LE) DESTINÉES AUX PROJETS DU BUREAU ET DE L'HÔTELLERIE



Eniadoc SERVICE DOCUMENTATION ET INFORMATION

E-mail : eniadoc.fr@eniacarpets.com
Tél. : 01 41 20 46 43

L'inclusion de teintes modernes (violet, vert pomme, gris acier, rouge vif, bleu gris...) détermine le profil de cette collection Tecsom 3580 réactualisée.

L'uniformité optimale des couleurs, associée à une pose dans le même sens, laisse apparaître un parfait effet "moquette en lés".



Enia Bâtiment enrichit sa gamme de dalles textiles Tecsom 3580 de nouveaux coloris

Cœur de gamme de l'offre de dalles textiles Enia Bâtiment, la collection à velours bouclé chiné Tecsom 3580 compte désormais 32 teintes.

En droite ligne avec la philosophie d'Enia, les dalles Tecsom 3580 bénéficient des meilleures performances techniques et disposent d'une FDES - Fiche de Données Environnementales et Sanitaires -, document indispensable dans la démarche HQE®.

À travers cette collection, Enia Bâtiment offre aux prescripteurs de nouvelles perspectives décoratives pour l'équipement des bureaux, des hôtels... en conjuguant une résistance à l'usure, une parfaite stabilité dimensionnelle (± 0,10 %) et des performances acoustiques. Une extension de gamme qui favorise l'expression d'un nouveau langage intérieur.



RÉSEAU SPÉCIALISÉ EN CHAUFFAGE-CLIMATISATION, POMPE À CHALEUR, SOLAIRE, VENTILATION, ACCESSOIRES ET SERVICES

Jean-Marc Binda - Responsable Prescription Nationale
E-mail : jean-marc.binda@saint-gobain.com
Port. : 06 71 83 30 55
Alexandre Viala - Prescripteur Région Ouest
E-mail : alexandre.viala@saint-gobain.com
Port. : 06 08 78 05 73
Patrice Ruaz - Prescripteur Région Est
E-mail : patrice.ruaz@saint-gobain.com
Port. : 06 07 32 14 47



corian.

CORIAN® - ZODIAQ® : MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SURFACE POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR
Béatrice Lalaux
E-mail : beatrice.lalaux@fra.dupont.com
Port. : 06 07 39 99 07



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES SOUS LES MARQUES TECSOM (DALLES), TAPISOM (AIGUILLETES) ET TUFTLINE (TUFTS EN LE) DESTINÉES AUX PROJETS DU BUREAU ET DE L'HÔTELLERIE
Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@eniacarpets.com
Port. : 06 80 31 76 72



FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®, PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN COMPOSANTS NATURELS (FIBRES DE CELLULOSE)
Philippe Rémy
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES
Catherine Siepiora
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07



Les architectes de l'air

VENTILATION, CLIMATISATION, CHAUFFAGE
Stephan Ventura
E-mail : stephan.ventura@france-air.com
Port. : 06 70 52 04 59



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE DE L'EAU SANITAIRE
Yaël Elbaz - Responsable Prescription Paris
E-mail : yaelbaz@grohe.fr
Port. : 06 83 09 04 47
Jean-Pierre Laherre - Directeur commercial
E-mail : j.laherre@grohe.fr
Port. : 06 07 44 38 80
Site Internet : www.grohe.com
www.groheondus.com

hager

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

Jacky Dubuc

E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82

KORAMIC
Tuiles Terre Cuite. Cèbres pour mieux vivre

FABRICANT DE TUILLES EN TERRE CUITE.
LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS
DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES

Marc Bellair

E-mail : marc.bellair@wienerberger.com
Tél. : 01 69 26 12 52
Site Internet : www.koramic.fr

legrand®

FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Marion Duclos

E-mail : marion.duclos@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 53 34
Port. : 06 70 43 89 15
Site internet : www.legrand.fr

MINCO

De l'ouverture à l'environnement

MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM

Isabelle Bonnet

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56

nora®

REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC

Rémi Duvert

E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 18 38 43

**PERFORMANCE
LIGHTZG**

FABRICANT DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE,
LES PRODUITS PERFORMANCE IN LIGHTING
SONT ACTUELLEMENT COMMERCIALISÉS SOUS
TROIS MARQUES : - PRISMA ARCHITECTURAL -
PRISMA LOGIC - KLEWE

Emmanuel Gautier - Responsable Prescription
Paris Île-de-France

E-mail : e.gautier@pil-france.com
Port. : 06 11 01 40 45

Emmanuel Junger - Responsable Prescription
département 78

E-mail : e.junger@pil-france.com
Port. : 06 27 01 57 28

Site Internet : www.pil-france.com

Placo®

FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Pascal Guieysse

E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com
Tél. : 01 46 25 46 25
Site Internet : www.placo.fr

PRIMAGAZ

SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ
PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION).
DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Yann le Barillier

E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58

VENTILATION, CLIMATISATION,
CHAUFFAGE



Boîtier de Commande Power Play



Power Play 90 - Récupérateur
D'Énergie Haute Efficacité

france AIR

Les architectes de l'air

Stephan Ventura

E-mail : stephan.ventura@france-air.com
Port. : 06 70 52 04 59

POWER PLAY 90 - un concentré d'efficacité

France Air propose une gamme innovante de récupérateurs d'énergie à régulation électronique intégrée pour les bâtiments tertiaires. Ces récupérateurs, prêts à l'emploi, offrent une multitude de possibilités pour répondre aux exigences actuelles de la réglementation thermique : horloge intégrée, échangeur haute efficacité.

L'EFFICACITÉ SUR MESURE : une gamme allant jusqu'à 25 000 m³/h en version murale et verticale.

PRÊT À L'EMPLOI grâce à sa régulation intégrée et son boîtier de commande digital.

CONFORT avec une gestion optimale du chauffage par régulation électronique.

RÉPONSE À LA RT 2010 grâce aux échangeurs haute performance et un programme de régulation combinant récupération d'énergie et modulation des débits d'air.

ACTEUR INCONTOURNABLE
DE LA MAÎTRISE DE L'EAU
SANITAIRE



Mitigeur lavabo
Essence bec haut
Réf. 32628000



GROHE
ENJOY WATER®

Yaël Elbaz

RESPONSABLE PRESCRIPTION PARIS

E-mail : yelbaz@grohe.fr
Port. : 06 83 09 04 47

Jean-Pierre Laherre

DIRECTEUR COMMERCIAL

E-mail : j.laherre@grohe.fr
Port. : 06 07 44 38 80

Site Internet : www.grohe.fr - www.groheondus.com

NOUVEAUTÉ

Le design à l'état brut : Essence, le mitigeur bec haut

Mitigeur mono-commande pour lavabo bec haut mobile

Garniture de vidage. Flexibles de raccordement

Hauteur : 252 mm - Saillie : 132 mm. Réf. 32628000

Équilibré et stable, la ligne Essence étudie la pureté de la forme cylindrique, reflétant le style moderne de nos collections de douches et de nos mitigeurs thermostatiques minimalistes.

Grâce à l'utilisation d'une seule forme, la nouvelle robinetterie à bec haut permet un large pivotement : l'association unique du confort et du minimalisme. Bénéficiant de la technologie GROHE StarLight® (gage d'un chrome toujours étincelant), le bec pivotant, pratique à utiliser, reste brillant comme au premier jour.

La technologie GROHE SilkMove® quant à elle permet une utilisation sans effort du levier ergonomique.

SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION), DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



E-mail : nepteo@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 00
Fax : 01 58 61 52 01

neptéo, le récupérateur d'eau de pluie de Primagaz

Pour tenir compte de la consommation raisonnée d'eau, la gestion des eaux pluviales devient un enjeu dépassant les simples cibles de la démarche HQE®.



© Photothèque Primagaz

neptéo

Primagaz, fort de son expérience de plus de 150 ans dans l'énergie propre, propose neptéo, un récupérateur d'eaux pluviales, véritable réponse en total respect de l'environnement et solution économisant la consommation d'eau potable.

La mise en œuvre des différents kits neptéo déclinables à partir d'un module de 2 500 L (soit 2,5 m³ et jusqu'à 10 m³) permet la réduction de la consommation d'eau potable en utilisant l'eau de pluie stockée.

neptéo permet également de répondre aux obligations imposées dans les règlements d'urbanisme en se présentant comme une solution de rétention des eaux d'orage.

En plus du crédit d'impôt dont peut bénéficier l'utilisateur et la possibilité d'assurer une partie de ses arrosages extérieurs malgré les avis préfectoraux, neptéo est un récupérateur d'eau en PEHD, de qualité alimentaire, garanti 10 ans qui bénéficie du réseau d'installateurs et de service après-vente national de Primagaz.

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS



Régis Motte

E-mail : schuco@keops.net
Tél. : 0 820 20 20 21

Fenêtre Schüco AWS 60 et Ferrures Schüco AvanTec : la solution privilégiée pour concilier esthétique et économie

Avec la Fenêtre Schüco AWS 60 et les Ferrures Schüco AvanTec, Schüco propose un système idéal pour conjuguer créativité esthétique et économie d'énergie.



- **Ferrures dissimulées en feuillure :** seule la poignée est apparente.
- **Masses vues réduites :** élégance visuelle, clair de jour optimal.
- **Nouveaux ouvrants arrondis en option :** souplesse d'intégration à toutes les architectures.
- **Économies d'énergie :** rupture de pont thermique, joints à lèvres et à chambres.
- **Haute sécurité :** plusieurs niveaux de résistance à l'effraction (WK1 et WK2 selon la norme EN1627) et jusqu'à 7 points de verrouillage par vantail.
- **Préservation de l'environnement :** moins d'énergie consommée, moins de gaz à effet de serre.



FABRICANT DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ SYNTHÉTIQUES POUR TOITURES TERRASSES
Gael Nourguillou
E-mail : gael.nourguillou@renolit.com
Port. : 06 12 19 66 49
Site Internet : www.alkorproof.com



DYNAMISEZ VOTRE PLAFOND
ROCKFON (GROUPE ROCKWOOL) DÉVELOPPE ET COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE PLAFONDS ET REVÊTEMENTS MURAUX ESTHÉTIQUES ET ACOUSTIQUES À BASE DE LAINE DE ROCHE
Rémi Vaganay
E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr
Port. : 06 07 61 28 27



FABRICATION, INSTALLATION, MAINTENANCE, TÉLÉSURVEILLANCE, MODERNISATION ET RÉPARATION DES ASCENSEURS, DES ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS
Fabrice Bert - Responsable Marketing
E-mail : infomarketing@fr.schindler.com
Tél. : 01 30 70 72 56
Site Internet : www.schindler.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
Christophe Barruezo
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS
Régis Motte
E-mail : schuco@keops.net
Tél. : 0 820 20 20 21



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
Étienne Rochette-Castel
E-mail : etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT, TP-GÉNIE CIVIL - VÉGÉTALISATION DE TOITURES (GRAVILAND) - RETENUE TEMPORAIRE EP (WATEROOF)
Jean-Michel Rio - Service Prescription
E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35
Site Internet : www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DU HOME MOTION ET DE SOLUTIONS POUR FAÇADES BIOCLIMATIQUES : AUTOMATISMES DE STORES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS, VOLETS ROULANTS, PORTES ET PORTAILS, POUR LA MAISON ET LES BÂTIMENTS TERTIAIRES
Laurent Favre
E-mail : prescription.france@somfy.com
Tél. : 04 72 14 99 33



ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES,
ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL,
COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE,
TOITURES VÉGÉTALISÉES

Franck Deiss
E-mail : fdeiss@soprema.fr
Port. : 06 30 43 82 39
Site Internet : www.soprema.fr



REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - PVC -
LINOLÉUM

Fanny Bayet-Lucas - Responsable Prescription
E-mail : fanny.bayet@tarkett.com
Port. : 06 80 31 76 69
Tél. Infodoc : 01 41 20 42 49



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES
DE MENUISERIES ALUMINIUM

François Fontaine
E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54



MARQUE LEADER DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ET DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE.
RADIATEURS À INERTIE, SÈCHE-SERVETTES
ÉLECTRIQUES OU MIXTES, CHAUFFE-EAU
SOLAIRES ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

Thierry Goux - Responsable Prescription Nationale
E-mail : tgoux@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC
RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS
EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Patricia Masséi
E-mail : pmassei@veka.com
Port. : 06 80 46 03 30
Site Internet : www.veka.fr



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE
FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine Juillard
Tél. : 01 64 54 22 90
Site Internet : www.velux.fr



FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSON-
NALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS,
ACIER

Dominique Berton
E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 05 91 10
Port. : 06 08 27 47 33



ENDUITS DE FAÇADES, MORTIERS
ET SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES

Christian Gérard-Pigeaud
Tél. : 01 60 62 13 51
Centre de renseignements techniques :
08 2000 3300 (n° indigo)
Site Internet : http://www.weber-broutin.fr/prescrire

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT,
TP-GÉNIE CIVIL -
VÉGÉTALISATION DE
TOITURES (GRAVILAND) -
RETENUE TEMPORAIRE EP
(WATEROOF)



Plaque Nidaroof/GEOFLOW 44-1F



Toiture Waterroof multi-usage -
Chatenay Malabry (92)



Jean-Michel Rio
RESPONSABLE PRESCRIPTION

E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35

WATEROOF

Système complet d'étanchéité et de rétention temporaire d'eau de pluie pour toitures-terrasses accessibles et inaccessibles

WATEROOF est un procédé de stockage temporaire d'eau pluviale en toiture qui permet de répondre à la réglementation en matière de "débit de fuite à la parcelle".

WATEROOF s'utilise sur tout type de toitures terrasses "Accessibles" ou "Inaccessibles" en utilisant l'espace libre des terrasses, WATEROOF remplace les systèmes traditionnels (bâche à eau et/ou cuve de stockage enterrée), permettant ainsi une utilisation optimale du foncier.

WATEROOF se compose de plaques de stockage à structure "nids d'abeille" Nidaroof disposées sur un drain GEOFLOW ; l'ensemble est mis en place sur l'étanchéité SIPLAST adaptée au type de terrasse traitée.

WATEROOF est une solution environnementale impactant la cible 5 "Gestion de l'Eau" de la démarche HQE®.

WATEROOF bénéficie d'un CCP approuvé par Socotec (ETN n° ZX 0283-1).



ENDUITS DE FAÇADES,
MORTIERS ET SYSTÈMES
DE POSE DE CARRELAGES



Christian Gérard-Pigeaud
DIRECTEUR DE MARCHÉ

E-mail : christian.gerard-pigeaud@weber-broutin.fr
Renseignements techniques n° indigo : 0 820 00 33 00



Détail de matriçage
d'un graphisme de briques

Procédé de matriçage des enduits minéraux de façade TERRANOVA PRINT

Le matriçage des enduits est une technique qui permet de créer des décors par l'estampage de matrices à la surface d'un enduit minéral épais spécifique **terranova print**.



Écran du configurateur de décors
sur www.weber-broutin.fr/prescrire

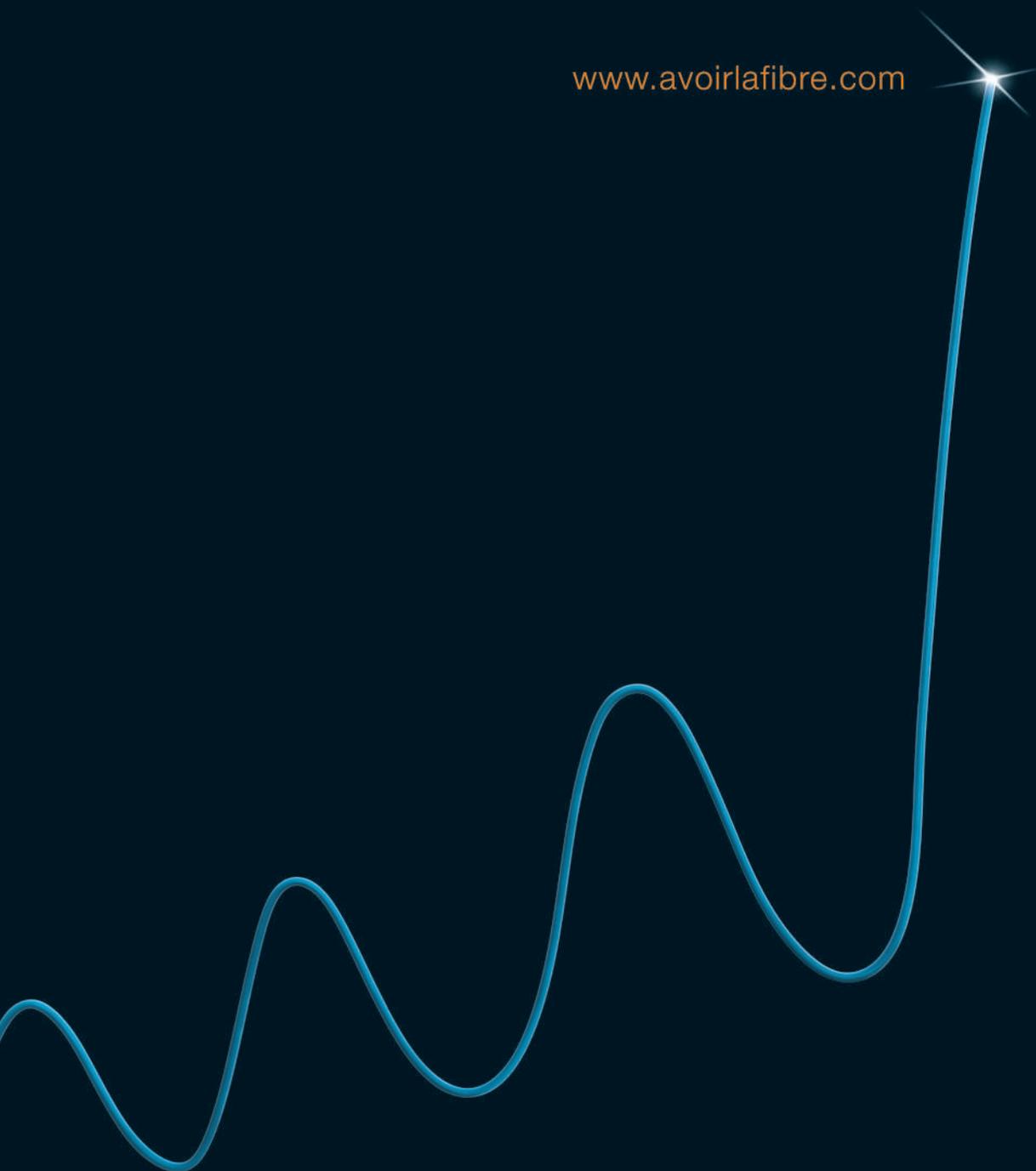
Les graphismes sont ainsi réalisés sur plusieurs millimètres de profondeur pour évoquer économiquement d'autres matériaux tels que les pierres de tailles, les briques, les bardages de bois... ou pour les ré-interpréter en puisant dans une large gamme de 144 teintes (autres matrices disponibles pour frises, bandeaux ou encadrements).

Les entreprises qui réalisent ce type de mise en œuvre sont des façadiers licenciés **terranova print** par la marque **Weber**. La durabilité des travaux relève de la garantie décennale.

Un **nouveau sélecteur de couleurs et de décors** sur le site www.weber-broutin.fr/prescrire permet d'apprécier les modénatures, effets d'ombres, lumières et couleurs. Des motifs ou décors spéciaux peuvent être étudiés.

devinez ce qui va augmenter
la valeur de votre immeuble ?

www.avoirlafibre.com



Le GEPA et la formation continue

Une ambition à la mesure des enjeux

Dans un contexte d'évolution permanente de nos missions et des outils que nous utilisons pour satisfaire les attentes de clients de mieux en mieux informés, comment imaginer ne pas se tenir au fait de l'évolution et maîtriser les moyens pour mieux y répondre. Les architectes n'ont pas besoin d'obligation pour être convaincus de la nécessité de la formation tout au long de la vie. En effet, celle-ci valorise leur image, et sert leur intérêt tant professionnel que personnel.

Contexte et objectifs

Avant d'être obligatoire, la formation continue est d'abord essentielle et indispensable. L'évolution des pratiques le prouve en laissant augurer pour ceux qui se consacrent à son organisation de grands espoirs s'ils se tiennent à la hauteur des enjeux.

En accédant à la présidence du GEPA en décembre 2007, j'ai mesuré la chance qui était celle des architectes rassemblés au sein de l'Unsa de disposer d'un outil au service de la formation continue de notre profession en bon ordre de marche et porteur de développement. Remercions pour cela mon prédécesseur Philippe Roux et son équipe qui ont su rendre adulte une structure confiée aux seuls bons soins de l'Unsa à partir de 2001, du fait du désengagement de sa cogestion de l'Ordre National des Architectes.

À 40 ans, le GEPA (Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes créé en 1968 à l'initiative de l'Unsa) est appelé à un avenir plus que prometteur, installé sur une vague que la formation continue a rarement connue depuis ses origines s'il sait mettre en œuvre une politique ambitieuse.

Citons certains effets dynamisants :

- la conscience et l'affirmation faite loi de la nécessité d'une formation des hommes tout au long de leur vie ;
- la mise en œuvre des pôles régionaux de formation à l'initiative de la DAPA, qui ont stimulé propositions et demandes ;
- l'obligation de formation des architectes et l'engagement en faveur d'une formation massive à l'initiative de l'Ordre au Développement Durable ;
- les évolutions récentes dans le domaine législatif et réglementaire ; Code des marchés ; procédure du permis de

construire, accessibilité partout pour tous ;

- la prise en compte de la dimension environnementale avec une demande croissante des maîtres d'ouvrage, alimentée par l'effet "Grenelle de l'environnement".

Toutes ces mesures concourent à crédibiliser la formation continue des architectes et donc à dynamiser le GEPA.

Se posent alors à notre profession, et au GEPA, sa capacité à développer la production des formations et le contrôle de contenus d'excellence en :

- s'attachant les compétences des formateurs les mieux à même de les diffuser ;
- s'assurant des conditions de formation en rapport avec les exigences des professionnels ;
- intégrant les techniques de diffusion et outils d'avenir ;
- considérant un espace d'intervention plus vaste que les limites de notre Hexagone ;
- partageant le savoir avec d'autres acteurs pour qu'ils deviennent des partenaires.

Proposer des formations devient non seulement une affaire de professionnels conscients de leurs besoins, mais aussi celle de professionnels qui maîtrisent la logistique de formation, cela sur fond de besoins quantitatifs en progrès constant. C'est le nouveau défi proposé au GEPA.

Ainsi, l'avenir du GEPA doit être celui d'une organisation de formation de référence dans le domaine du cadre de vie, développant des compétences non seulement comme opérateur et distributeur de formation, mais aussi dans l'ingénierie de formation et l'accompa-

gnement des formateurs et encore dans la recherche et le développement de nouveaux moyens de transmission des connaissances.

Une fois fixés les enjeux et objectifs, se pose la question des moyens à mettre en œuvre. Elle alimente notre réflexion actuelle. Dans le cadre de cette politique ambitieuse, le GEPA s'est engagé à agir avec pour objectifs :

- une organisation renouvelée et étendue,
- une stratégie et une politique de développement,
- l'adaptation et l'extension de l'offre de formation,
- des moyens d'examen et d'enrichissement des contenus,
- un projet de formation de formateurs.

Le GEPA, conçu par les architectes pour les architectes est devenu une structure adulte qui prétend tenir une juste place dans le paysage de la formation continue des acteurs du cadre de vie en répondant au mieux aux aspirations des professionnels. Dans ce but, nous avons besoin de la mobilisation de ces professionnels pour qu'ils nous fassent partager expérience et idées dans nos Comités d'Orientation Pédagogique chargés de réfléchir aux contenus de formation et aux moyens de transmettre ces savoirs. Devant la demande en progression constante et régulière de formation, nous attendons aussi des candidats à qui nous pourrions bientôt proposer un parcours de formation de futurs formateurs.

Votre réponse est souhaitée et attendue. ■

Patrice Bailly,
président du GEPA



la fibre bien sûr!

Orange développe la fibre et s'engage :

un réseau 100 % fibre optique

- Orange vous propose un réseau 100 % fibre de plusieurs millions de kilomètres (100 M/bits symétriques).
- Avec un débit jusqu'à 10 fois supérieur à celui de l'ADSL, la fibre optique d'Orange permet un usage simultané de toutes les applications internet, TV et téléphone.

une hotline et un interlocuteur dédiés

- Pour l'installation de la fibre optique, Orange a créé une hotline qui vous est entièrement dédiée. Vous avez ainsi un interlocuteur unique lors de chaque étape des travaux.
- Nos conseillers en immobilier sont aussi là pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions techniques.

une charte de qualité

- Pour les travaux d'installation de la fibre optique, Orange s'engage avec une charte de qualité visant le respect des immeubles, la protection de l'environnement, la transparence des travaux et le professionnalisme de ses partenaires.
- Orange s'engage à vous informer sur le déroulement des travaux dans votre immeuble et à vous recevoir dans des centres techniques pour des démonstrations.

et en plus...

- Les travaux d'installation de la fibre optique sont entièrement gratuits pour la copropriété.
- Le choix de l'opérateur reste libre pour le propriétaire ou le locataire.

0800 38 38 84

(appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom,
coût variable selon l'opérateur)

www.avoirlafibre.com



Offres soumises à conditions, valables en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité de votre immeuble à la fibre.

Pour connaître l'éligibilité de votre immeuble, contactez le 0800 38 38 84. La fibre est déployée dans des quartiers de tous les arrondissements de Paris et de 12 villes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clichy-la-Garenne, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne), de Bordeaux, Grenoble, Lille, de tous les arrondissements de Lyon (sauf les 1^{er}, 2^e et 5^e arrondissements), de tous les arrondissements de Marseille (sauf les 3^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements), de Metz, Nantes, Nice, Poitiers et de Toulouse. L'offre « la fibre » permet un débit jusqu'à 100 mégabits/seconde (norme IP).

France Télécom, SA au capital de 10 457 395 644€ - RCS Paris 380 129 866 - avril 2008.

Liberté pour les contrats

de mise en situation professionnelle en vue de l'HMONP

Il n'y a plus de contestation possible : le chef d'entreprise et le jeune diplômé peuvent choisir librement¹ le type de contrat à conclure quand le second est en "insertion professionnelle" chez le premier en vue de l'obtention de "l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre".

Ils peuvent conclure soit un contrat de travail, soit un contrat de stage².

Malgré les déclarations en ce sens du Directeur de l'architecture sur cette liberté du choix du contrat, certains directeurs d'écoles se croyaient encore obligés de refuser les contrats de stage pour respecter une circulaire du 4 mai 2006 qui innovait en les excluant, ce qui était tout à fait contestable venant d'une circulaire. Cette situation a posé beaucoup de problèmes aux jeunes diplômés qui peinaient à trouver une structure d'accueil et aux chefs d'entreprise, qui, en acceptant d'accorder un contrat de travail, ont souvent été entraînés dans des coûts

salariaux disproportionnés avec les services que pouvait rendre le jeune diplômé. Conscients des difficultés que l'obligation d'un "contrat de travail" allait poser, l'Unsa et le Syndicat de l'architecture avaient présenté le 5 décembre 2006 une requête devant le Conseil d'État en vue de l'annulation de cette circulaire.

Dès le 22 décembre 2006, une ordonnance du Conseil d'État concluait qu'il n'y avait pas lieu d'annuler la circulaire étant donné "...qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'a fixé une telle règle ou ne l'implique nécessairement, ... que la circulaire est dépourvue de caractère impératif".

Malgré cela, quelques directeurs d'écoles ont persévéré dans le refus d'agréer des contrats de stage, en s'appuyant toujours sur ladite circulaire.

Les syndicats ont apporté au Conseil d'État la preuve de ce comportement. Dans sa décision du 24 juin 2008, le Conseil d'État tire les conséquences de l'annulation d'un arrêté du 20 juillet 2006³ : "Par suite, cette circulaire doit être réputée caduque, ainsi que, par voie de conséquence, le courrier invitant les directeurs des écoles d'architecture à continuer à l'appliquer".

Nos confrères qui sont d'accord avec le jeune diplômé pour conclure un contrat de stage, sont invités à rappeler cette décision du Conseil d'État aux directeurs d'école qui s'obstineraient à y faire obstacle.

Cette "péripétie", somme toute assez subalterne sur le type de contrat, s'inscrit dans une problématique beaucoup plus grave pour l'avenir de la profession.

En effet, depuis la création de "l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom

propre" (HMONP) par l'ordonnance du 26 août 2005, l'Unsa se bat aux côtés de l'Ordre et du Syndicat de l'architecture pour obtenir que cette période d'emploi-formation professionnalisante apporte au jeune diplômé tous les atouts indispensables s'il veut assumer seul les responsabilités de la maîtrise d'œuvre.

En vain, puisque, malgré la nouvelle concertation engagée au printemps 2008 avec la profession, la DAPA s'est obstinée à conserver le cadre limité⁴ d'une HMONP au rabais, tel qu'elle l'avait fixé en 2005. L'espoir est désormais reporté sur les Écoles qui sont invitées à dépasser ce cadre. Elles y seront aidées par le "carnet-métier" que l'Ordre et les syndicats ont donné comme référentiel des savoirs à acquérir au cours de la période post-diplôme en vue de l'obtention de l'HMONP.

Les entreprises d'architecture doivent accueillir les jeunes diplômés et, si l'accord se fait sur un "contrat de stage", elles sont invitées à allouer des gratifications généreuses, dépassant largement les limites d'exonération des charges sociales.

Quant aux jeunes diplômés, ils sont déjà nombreux à avoir compris que leur intérêt est parallèle à celui de la profession dans laquelle ils vont entrer : il faut que tous les architectes, jeunes ou anciens, soient d'excellents professionnels : une habilitation reconnue de haut niveau en aurait constitué le premier atout.

Le mieux est encore possible. ■

La Commission juridique de l'Unsa

[4] Il est incongru d'espérer faire tenir un contenu nécessairement important (la fonction de l'architecte est de plus en plus lourde, complexe et porteuse de responsabilités), dans une courte période d'apprentissage et avec seulement quelques heures de cours censées compléter les connaissances professionnelles (? ! ?) acquises pendant l'école. Il n'y a qu'à parcourir les 20 + 14 modules détaillés dans le "carnet métier" pour s'en convaincre.

[1] Telle est la conséquence de la décision du Conseil d'État du 24 juin 2008.

[2] Le contrat de travail s'adresse normalement à des diplômés qui ont déjà une certaine expérience et qui peuvent directement participer à la "production" de la structure d'accueil, d'où le sens d'une "rémunération". Le contrat de stage s'adresse plutôt à des jeunes diplômés qui attendent légitimement beaucoup de l'entreprise d'architecture et n'ont pas l'autonomie pour "produire" seul. Mais l'Unsa a toujours recommandé d'être généreux dans les "gratifications" à accorder aux stagiaires. Car, contrairement aux mensonges scandaleusement colportés, le montant des gratifications n'a jamais été plafonné, seul le montant des exonérations de charges sociales est limité à un montant hélas assez faible.

[3] Cet arrêté du 20 juillet 2006 (en fait, l'un des cinq arrêtés signés le même jour) a été annulé sur requête de l'Ordre des architectes.

“L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure”



Toulouse DURABLE

L'Unsa remercie le CAUE 31 et l'ARPE (agence régionale pour l'environnement) pour leur aide sur la rubrique “l'architecture vous fait la vi(II)e meilleure”, ainsi que tous les architectes ayant participé à la réalisation de ce cahier spécial dédié à l'architecture durable de Toulouse et ses environs :

Michel Lacroix, architecte dplg (2, 10, 19, 22, 23) ; 360 Degrés (SARL d'architecture : Meryem Bekkoucha, Laurent Gaudu (1, 9, 13, 24) ; Christian Lefebvre (7, 15, 20) ; Numen Munoz, Cédric Muñoz, Lucien Calestroupat, Gilbert Pedra et Michel Clanet (5, 14, 25) ; Hélène de Quelen, architecte dplg (4, 6, 8, 11, 12, 16, 18, 21, 26, 28) ; SCP d'architecture Séquences : Jacques Hurtevent, Marc Pirovano, Jérôme Terlaud (3, 17, 27)

Michel Lacroix
architecte dplg
Montfort (32)

360 Degrés
SARL d'architecture
Meryem Bekkoucha, Laurent Gaudu
Toulouse (31)



Bâtiment d'accueil
du musée de Toulouse,
Parc de la Maourine -
Toulouse (31)
(maître d'ouvrage : mairie
de Toulouse)

- 1) Vue extérieure
du bâtiment HQE
- 2) Sous l'ombrière
- 3) Galerie



Maison à Castelneau
d'Arbieu (32)

Christian Lefebvre
Saint-Gaudens (31)

Cabinet d'architectes
Numen Muñoz
Verniolle (09)

Numen Muñoz, Cédric Muñoz, Lucien
Calestroupat, Gilbert Pedra et Michel Clanet



Groupe scolaire Saint Exupéry, Ramonville Saint Agne (31)

- 1) Avenue de Gleyze Vieille
- 2) Cour intérieure
- 3) Entrée

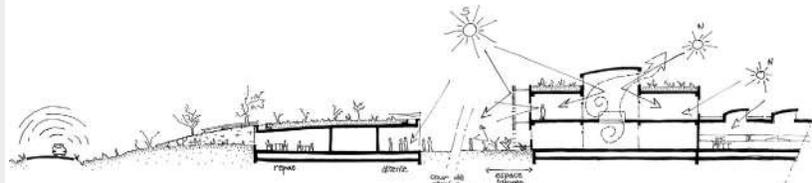


Construction du Lycée Française à
Tournefeuille (31) (établissement HQE®)
(maître d'ouvrage : région Midi-Pyrénées ;
maître d'ouvrage délégué : SA COGEMIP)

- 1) CDI et lycée depuis la cour
- 2) Entrée
- 3) Rue intérieure

Hélène de Quelen
architecte dplg
Toulouse (31)

SCP d'architecture
Séquences
Jacques Hurtevent, Marc Pirovano,
Jérôme Terlaud
Toulouse (31)



Maison en bois avec toiture végétalisée à Pompiac (31)



Construction d'un lycée HOE® à Fronton (31)

(maître d'ouvrage : région Midi-Pyrénées ; mandataire de la maîtrise d'ouvrage : COGEMIP).

Outre l'ensemble des locaux nécessaires à l'enseignement (salles de classe, CDI, vie scolaire et administration), le projet est complété par les locaux de restauration et six logements de fonction.

Orientation des salles nord-sud, traitement de l'ensoleillement direct et des nuisances sonores et olfactives, toitures végétalisées, non imperméabilisation des sols, les solutions à Haute Qualité Environnementale sont nombreuses et présentes sur l'ensemble du projet.



Toulouse, ville durable

Faire de Toulouse une ville durable c'est relever le double défi de concevoir la ville de demain pour les futures générations tout en répondant à court terme aux enjeux auxquels doit faire face la ville ; l'affluence démographique d'une part, avec de 10 à 15 000 nouveaux arrivants chaque année, et l'urgence écologique et climatique d'autre part, qui exigent que nous réduisions par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Démarche dans laquelle la nouvelle équipe municipale de Toulouse s'est engagée en lançant l'élaboration d'un Plan Climat Territorial.

Ici notre environnement c'est la ville, ce défi passera donc forcément en priorité par la mise en œuvre d'un projet urbain clairement identifié.

Bien sûr, il faut aborder la question du bâti, et en particulier la question de la performance énergétique des bâtiments à placer au plus près du zéro consommation voire en énergie positive ; c'est fondamental pour répondre à une crise énergétique imminente qui frappera en premier les populations les plus démunies ; mais nous



▲ Groupe scolaire de Pouvoirville (architectes associés : SCP Espagno et Milani)

ne devons pas nous polariser sur la qualité environnementale des constructions ; d'abord parce qu'une réflexion globale sur les densités en matière d'habitations permet de réduire les consommations, mais surtout parce qu'en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, un seul déplacement pendulaire journalier par personne neutralise tous les efforts en termes de performance des bâtiments. Toulouse se place clairement dans cette double perspective : un projet urbain global intégrant la question des déplacements.

Mais qui dit développement durable dit aussi dimension sociale de la Ville, imaginer les modes de vies, les mixités, les services ; pour cela nous devons mettre fin à une tendance dangereuse des quar-

tiers à se replier sur eux mêmes. Il y a bien sûr à Toulouse déjà quelques exemples de constructions de Haute Qualité Environnementale, mais implantées sans qu'ait été menée d'abord cette réflexion des transports et de l'insertion dans l'espace public ; c'est tout cela que nous devons retravailler.

La notion d'éco-quartiers est intéressante, certes, et constitue une bonne base de travail ; mais il ne faut pas qu'elle reste expérimentale car elle ne vaut pas grand-chose si elle ne s'intègre pas dans un dessin plus global de l'ensemble du territoire permettant la rationalisation des équipements et des services propre à optimiser les déplacements et faciliter le lien social. L'apport des urbanistes et des architectes dans ce projet de ville durable consistera à nous aider à repenser l'espace public, à en faire de vrais espaces partagés utiles avec des communications inter quartiers, une répartition intelligente du bâti autour de ces espaces, et la recherche de nouvelles centralités, non pas au centre, mais entre les quartiers.

Les élus de Toulouse sont aujourd'hui prêts à aller au-delà de la séduction de l'image des projets proposés et entendent mener un travail transversal avec de nouvelles méthodes.

Il n'y a en effet pas de développement durable sans un mode de gouvernance et des pilotages de projets adaptés qui s'appuient sur le diagnostic, la participation à la fois citoyenne et experte, là les architectes et les urbanistes auront aussi leur rôle à jouer.

En ce sens, la Ville de Toulouse amorce aujourd'hui une démarche volontariste au travers de la conception de bâtiments à énergie positive (école des Ponts

Jumeaux), en la matière l'exemplarité de la collectivité est en effet primordiale.

Notre projet doit aller plus loin que la signature prestigieuse d'architectes internationaux sur des constructions emblématiques, par une approche globale du territoire : définir les densités, programmer l'habitat, préciser la place de l'automobile, étudier les flux des déchets, réduire les distances lieu de travail domicile et d'une manière générale donner un contenu concret aux quartiers dans une cohérence pensée à l'échelle de l'agglomération qui deviendra communauté urbaine au début de l'année 2009.

Avec un projet communautaire partagé, des orientations pourront être clairement déclinées dans le PADD et rendues opérationnelles dans les documents urbains. Bref, une approche globale pour une action locale de reconquête de la qualité de vie en ville, pas seulement au centre mais dans tous les quartiers. ■

Régine Lange,
adjointe au maire de Toulouse,
en charge du développement durable



▲ Régine Lange,
adjointe au maire
de Toulouse,
en charge
du développement
durable



▲ Ombrière du museum de Toulouse, Parc de la Maourine
(architecte : 360 Degrés)

Le Plan Climat de Nantes Métropole

Interview de Ronan Dantec

Avec l'adoption en 2006 de son Agenda 21 et en 2007 de son Plan Climat, Nantes Métropole se dote d'outils pour limiter de manière globale les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale.



Ronan Dantec est adjoint au maire de la Ville de Nantes en charge du développement durable, de l'environnement, de l'Agenda 21 et de la biodiversité ; et vice-président de Nantes Métropole en charge de l'environnement, du plan climat, de l'Agenda 21 et des risques et pollutions.

Passion Architecture : Quels sont les enjeux et les objectifs du Plan climat de la Communauté urbaine de Nantes ? Comment avez-vous fixé cet objectif et quels sont les secteurs les plus concernés ?

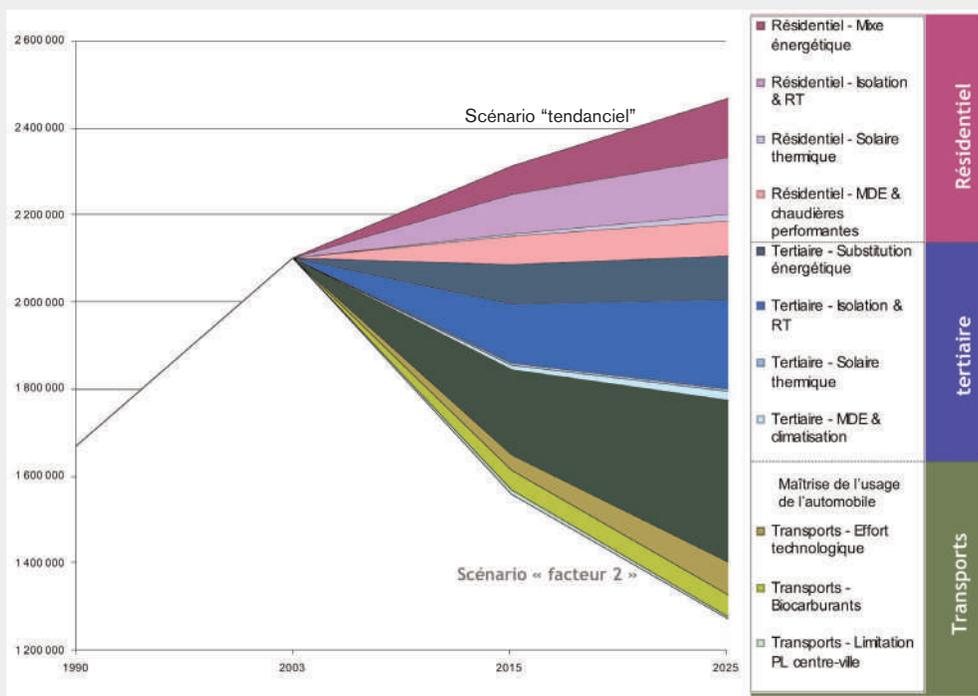
Ronan Dantec : Pour répondre au défi du réchauffement climatique, Nantes Métropole conduit, depuis sa création en 2001, des politiques publiques volontaristes en matière de transports, d'urbanisme, d'habitat et d'énergie. La mise en cohérence de toutes ces politiques et la mise en place d'actions exemplaires, notamment dans le domaine des bâtiments doivent limiter de manière significative les émissions de CO₂. Aujourd'hui, Nantes Métropole entend poursuivre son action en s'inscrivant dans une dynamique européenne. Elle porte actuellement une déclaration commune des villes membres du réseau

Eurocités afin de souligner le rôle essentiel des autorités locales dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'incertitude quant à l'avenir climatique est grande. Il est difficile de prédire le futur, mais ce que nous apprend le GIEC¹ c'est que nous entrons dans une phase d'urgence où la mobilisation de tous les échelons territoriaux est nécessaire.

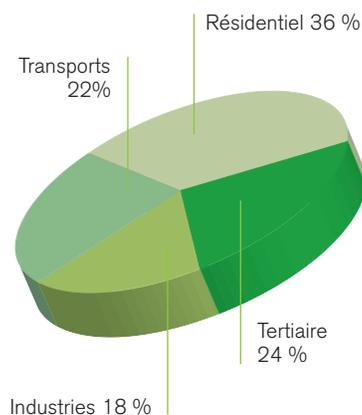
La démarche de notre Plan Climat s'inscrit dans la logique du Protocole de Kyoto et du facteur 4 à l'horizon 2050 avec, pour Nantes Métropole, une étape intermédiaire fixée à 2025. Notre objectif quantifié est de réduire le niveau d'émission annuel de 1 million de tonnes d'ici 2025. Parallèlement Nantes Métropole doit se préparer, comme l'indique le quatrième rapport du GIEC, à anticiper les modifications du climat à venir en préparant une stratégie d'adaptation.

Simulation de mesures permettant le passage entre le scénario tendanciel et le scénario facteur 2

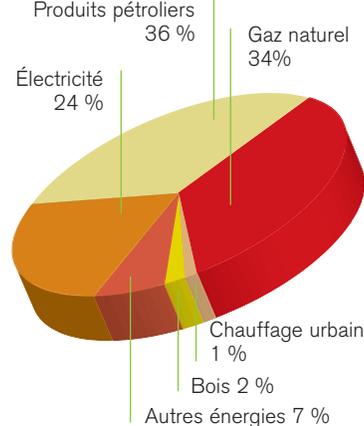


[1] GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

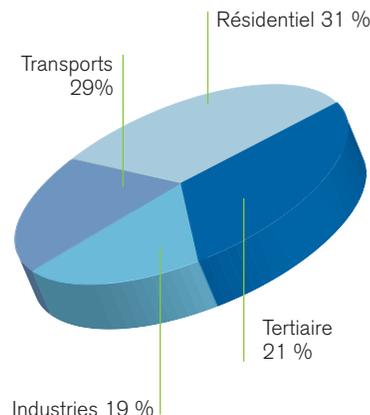
Consommations d'énergie par secteur



Consommations par type d'énergie



Consommations de CO₂ par secteur



Source : Explicit 2006

Pour répondre au défi du réchauffement climatique, Nantes Métropole conduit, depuis sa création en 2001, des politiques publiques volontaristes en matière de transports, d'urbanisme, d'habitat et d'énergie. Avec l'adoption en 2006 de son Agenda 21 et en 2007 de son Plan Climat Territorial, Nantes Métropole se dote d'outils pour limiter de manière globale les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale. **Objectif : diminuer de 1 million de tonnes le niveau d'émission de CO₂ de 2007 en 2025** par la mise en cohérence de ces politiques publiques et la mise en place d'actions exemplaires et notamment dans le domaine des bâtiments.

Nantes Métropole entend aujourd'hui poursuivre son action en s'inscrivant dans une dynamique européenne. Elle porte actuellement une déclaration commune des villes membres du réseau Eurocités afin de souligner le rôle essentiel des autorités locales dans la lutte contre le réchauffement climatique.

P. A. : Quelles ont été vos méthodes d'élaboration pour ce Plan Climat ?

R. D. : Le Plan Climat se fonde à la fois sur un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre à partir des consommations d'énergie et sur un exercice de prospective 2025.

Nous avons regardé les consommations énergétiques de cinq secteurs (résidentiel, tertiaire, transports, industrie et agriculture) que nous avons ensuite traduites en émissions de CO₂. Les résultats ont été riches d'enseignements : contrairement à ce que nous supposions, le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre n'est pas les transports mais est celui des bâtiments à savoir les logements et bureaux ! L'enjeu est de taille sur ce secteur car nous allons devoir nous intéresser au mode d'intervention sur les bâtiments existants, ce qui constitue environ 90 % du stock bâti de l'agglomération nantaise.

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, au-delà des actions menées dans ses domaines de compétence, Nantes Métropole entend également agir à travers une démarche d'animation territoriale. Cette démarche a pour but d'inciter tous les acteurs du territoire, les entreprises par exemple, à mettre en place toute initiative qui contribuera à réduire l'empreinte carbone de l'agglomération nantaise.

P. A. : Quels sont les axes du programme d'actions ?

R. D. : Nous allons renforcer notre action dans le champ de l'aménagement, de la construction et de la réhabilitation en



© Nantes Métropole

Le Siège commun de la Nantaise d'Habitations et du CIL Atlantique (4 250 m² shon)
 Maîtrise d'ouvrage : La Nantaise d'Habitations et CIL Atlantique
 Maîtrise d'œuvre : architecte, Alter Smith

Performance énergétique :

- consommation équivalente à celle d'un Bâtiment Basse Consommation. 65 Kwhp/m²/an (RT 2005) soit Créf 2005 - 70 % - connecté au réseau de chaleur Beaulieu Malakoff
- enveloppe (coefficient U_{bât}) 25 % plus performante que la référence réglementaire 2005.



© In Situ Architecture et Environnement

La Résidence des Forges du FJT Port-Beaulieu (1 810 m² shon)
 Maîtrise d'ouvrage : Atlantique Habitations
 Maîtrise d'œuvre : architecte, In Situ Architecture et Environnement

Performance énergétique :

- C = Cref 2000 - 26 % - connecté au réseau de chaleur Beaulieu Malakoff
- enveloppe (coefficient Uilbât) 31 % plus performante que la référence réglementaire 2000



© Vincent Jacques



▲ Le Busway



▲ Le "bicloo"



▲ Navette fluviale Navibus

mettant l'accent sur l'enjeu de la densification et de la performance des bâtiments. Les politiques urbaines et environnementales de Nantes Métropole permettent en effet aujourd'hui de diminuer l'impact de l'étalement urbain avec les maintiens d'un tissu agricole et de zones naturelles en périphérie. En même temps, nous recherchons à renforcer l'attractivité du centre de l'agglomération par le développement d'éco-quartiers où la dimension énergétique est intégrée très en amont. **Les quartiers pilotes de l'Île de Nantes et du GPV Malakoff Pré Gauchet illustrent cette approche.** Des projets innovants en matière d'énergie y sont appliqués depuis 2005, comme le **programme européen Concerto sur l'Île de Nantes** qui vise à promouvoir des bâtiments très économes en énergies, ou l'intégration d'une approche bioclimatique sur le GPV Malakoff Pré Gauchet à l'échelle du quartier.

Pour aller plus loin, nous devons également travailler localement avec les filières de la construction. Pour cela, nous mettons en place une pépinière dédiée aux éco-technologies et particulièrement axée sur l'éco-construction. Le principe de cette pépinière est de concentrer dans un même lieu des savoir-faire et des métiers différents : ingénierie, architectes, artisans. Cette pépinière sera un véritable centre de ressources pour l'ensemble des filières de la construction et de l'énergie de la métropole.

Il s'agit également dans le cadre de ce Plan Climat de poursuivre nos efforts dans le domaine des transports et des nouvelles mobilités.

Ces deux dernières années ont été importantes car nous avons lancé en 2006 le Busway, une nouvelle ligne de transport en site propre, et début mai est arrivé le "bicloo", le vélo en libre-service. Nous soutenons également l'initiative privée d'auto-partage "Marguerite" pour offrir un haut niveau de service aux habitants de l'agglomération.

Notre politique volontariste en matière de transports publics est reconnue au niveau national et européen (**bus, tramways, BusWay, navettes fluviales, développement des parkings de rabattement - p+r**) offre une réelle intermodalité afin de faciliter tous les types de déplacements et surtout contribue concrètement à cette lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Baucoup d'autres projets sont inscrits dans le Plan Climat de Nantes Métropole, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables où nous cherchons à développer de manière pragmatique une offre énergétique durable pour les bâtiments par l'intermédiaire des réseaux de chaleur. ■■

Entretien conduit par Gilles Garby

Mutualiser les compétences

Interview d'Antoinette Gillet, présidente de l'association Effinergie



Passion Architecture : Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est et comment fonctionne Effinergie ?

Antoinette Gillet : Effinergie est un collectif, ce n'est pas un bureau d'études, il n'a pas de vocation commerciale. Il a été conçu dans un premier temps pour répondre à la préoccupation nationale de savoir ce que pourrait être la basse énergie en France. Cette question a été formulée par le Prebat sous forme d'appel à projets. Y ont répondu de façon groupée un certain nombre d'acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, à savoir : des industriels d'Isolons la Terre, des banques (La Caisse des dépôts, la Banque populaire), des régions sensibilisées à la thématique de l'énergie et des associations sensibles soit aux problèmes de formation que cela pouvait impliquer, soit aux enjeux de l'environnement. Cette première étape a permis de constituer un collectif qui est devenu une association Loi 1901 dont on m'a proposé de prendre la présidence. Je me suis alors vite attachée à rassembler les régions, cadre idéal qui permet la proximité des gens d'expérience. Se sont alors constitués au sein d'Effinergie : un groupe Référentiel composé de nos experts, associés parfois à des bureaux d'études extérieurs ; un groupe Réseau qui rassemble les experts du territoire et un groupe Formation. Depuis 2006, où le ministère du Logement de l'époque a validé notre référentiel et l'a fait entrer dans sa réglementation thermique sous forme d'arrêté, l'appelant le "niveau BBC¹", nous avons continué à travailler sur ce que devrait être le niveau de la réglementation pour la rénovation des bâtiments. Nous devons également rédiger un guide à destination des professionnels pour faciliter la mise en œuvre de la BC dans les logements neufs et nous avons terminé notre réflexion sur ce que seraient des "bâtiments à énergie positive".

[1] BBC : Bâtiment Basse Consommation

P. A. : Après la loi d'orientation du Grenelle, avez-vous bon espoir que la loi de programmation attendue permette le passage à l'acte pour banaliser la conception des bâtiments basse consommation ?

A. G. : Je pense que cela pourrait se faire, à condition que les acteurs continuent à jouer le jeu de la mutualisation des connaissances, des compétences et de la volonté. Je vous parlais tout à l'heure du rôle des régions et de la compétence qu'elles apportent en matière de formation : nous avons déjà deux expériences de formation sur la basse consommation à destination des architectes et des BE techniques. Celle qui s'est déroulée en Bourgogne au premier semestre a rencontré un vif succès (200 participants), signe que les acteurs concernés sont demandeurs. Par ailleurs, les appels à projets que lancent les régions donnent aux architectes les moyens de montrer ce qu'ils savent faire.

P. A. : Les concepteurs et plus particulièrement les architectes sont en première ligne, quel message souhaitez-vous leur adresser ?

A. G. : Les architectes sont vraiment la clé de la réponse. Il est temps à présent d'affirmer que les maisons doivent être "conçues", que l'on ne peut plus se contenter d'empiler des plots. Nous avons donc besoin des architectes. Mais ils doivent aussi être capables de remettre en question leur mode de faire, bien intégrer la thermique dans la conception même des projets et être pédagogues auprès des artisans... Ils ont la formation technique, conceptuelle et même esthétique nécessaire, mais ils ne doivent pas craindre d'aller voir ailleurs ce qui se passe, dans les pays précurseurs en matière d'efficacité énergétique par exemple. Et ils ne doivent surtout pas croire qu'on fragilise leur talent en leur

demandant d'intégrer ces problématiques. Il faut vraiment que chacun se dise "tout ce que j'ai appris m'est utile, mais je dois le mettre au service d'un nouveau projet", tout en sachant se remettre à niveau.

P. A. : Cette idée de remise à niveau induit la question de la formation continue...

A. G. : Oui en effet, cela me paraît déterminant : accepter de se remettre en question. Mais je suis confiante car il y a une vraie demande, un réel besoin, nous le constatons à travers les formations que nous proposons. Je suis absolument convaincue que dans toutes les régions de France, on doit avoir cette même attente. Les architectes ont sans doute eux-mêmes des propositions à faire sur les programmes de formation et je pense qu'il doivent solliciter les collectivités territoriales pour mettre en musique les besoins qu'ils peuvent ressentir.

P. A. : Quel est l'avenir d'Effinergie ?

A. G. : C'est avant tout de terminer le travail qu'elle s'est donné, à savoir : la reconnaissance par le ministère du niveau de la rénovation, le guide de la rénovation, la reconnaissance du niveau des bâtiments à énergie positive avec le guide d'accompagnement. Et nous devrions avoir une mission d'observatoire de tous les bâtiments (4 000 aujourd'hui) en cours de labellisation pour avoir une remontée de tous les savoir-faire et les problèmes que posent les bâtiments, pour permettre une très grande réactivité de terrain afin que les architectes et concepteurs puissent s'inspirer de tout ce qui a été validé. Cette mission nous serait confiée par le MEEDDAT. Dès 2009, nous aurons un chargé de mission pour remplir cette fonction de veille, ainsi qu'un site Internet très réactif qui est également un outil de formation.

Encore beaucoup de travail donc, mais que nous pourrions mener à bien grâce à une équipe solide qui apporte à l'association toute sa richesse. ■



▲
Antoinette Gillet,
Conseil Régional
Franche-Comté
3^e vice-présidente
Enseignement supérieur
Recherche Innovation
Energie, Présidente
d'Effinergie

Les élections prud'homales du 3 décembre 2008

Au Moyen-âge, on appelait prud'hommes (probi ou prudentes homines) les personnages les plus éminents d'un pays, d'une ville, d'une corporation : tantôt magistrats municipaux, tantôt gardes des corporations puis, experts nommés en justice. Un décret Napoléonien du 18 mars 1806 établit le premier conseil de prud'hommes à Lyon et ordonna que des conseils semblables soient constitués. Les prochaines élections prud'homales auront lieu le 3 décembre 2008, les conseillers employeurs et salariés seront élus pour un mandat de cinq ans.

De quoi s'agit-il ? De désigner les conseillers d'une juridiction paritaire qui devra régler, par voie de conciliation ou de jugement, les différents pouvant s'élever à l'occasion des relations du travail. Ces conseillers prud'hommes remplissent des fonctions de juges et prêtent serment de remplir leurs devoirs avec zèle et intégrité et de garder le secret des délibérations. Devant appliquer le "DROIT" dans l'instruction des dossiers et leurs jugements, ils sont invités à suivre une formation adéquate.

Comme on peut penser que les salariés et les employeurs sont les mieux placés pour connaître des confrères de qualité, on a pris le risque de faire désigner ces conseillers au terme d'élections. D'où la mise en œuvre de propagandes éhontées pour des élections dont le seul objet devrait être le

choix de juges compétents, désintéressés, intègres et libres de toute idéologie politique. On n'osera pas établir la comparaison de cette "foire d'empoigne" avec l'élection des conseillers régionaux de l'Ordre des architectes, encore qu'on puisse se demander à quoi riment, là encore parfois, des programmes électoraux démagogiques rédigés au nom de divers "groupes de pression", alors que tous les conseillers élus sont tenus de remplir leurs missions en respectant non seulement les mêmes lois, et ceci sans discordance sur tout le territoire !

Le taux d'abstention global s'est élevé à 67,3 % aux dernières élections et fait le jeu de quelques listes extrémistes et non représentatives. Les architectes chefs d'entreprise doivent tout particulièrement se mobiliser en tant qu'électeurs à la section activités diverses.

L'Unsfa soutient la liste Union pour les employeurs, composé des organisations patronales UNAPL, CGPME, UPA, MEDEF et FNSEA.

Choisissez la modalité de vote qui vous convient le mieux :

- **le vote physique à l'urne le mercredi 3 décembre 2008** : l'adresse et les heures d'ouverture de votre bureau de vote figurent sur votre carte d'électeur. L'employeur est tenu d'autoriser les salariés à s'absenter afin de leur permettre de participer également au scrutin et cette absence ne peut donner lieu à aucune diminution de rémunération.
- **le vote par correspondance** : il s'adresse à ceux ne souhaitant ou ne pouvant se déplacer jusqu'à leur bureau de vote (aucun justificatif n'est à fournir). Vous recevrez les documents nécessaires au mois de décembre et devrez expédier votre pli à l'adresse de vote par correspondance figurant sur votre carte d'électeur.
- **un portail de vote électronique pour les électeurs parisiens** : le vote par Internet sera ouvert du 19 novembre 2008 à 9 heures au 26 novembre 2008 à 18 heures, sans interruption. Il s'adresse aux électeurs inscrits sur les listes électorales prud'homales de Paris. Sur la carte d'électeur, vous devez gratter la partie masquée pour découvrir votre code identifiant et le mot de passe, qui seront utilisés lors du vote (www.vote.prudhommes.gouv.fr). ■



Patrick Julien,
Unsfa social

La loi portant rénovation de la démocratie sociale

et réforme du temps de travail du 28 août 2008

Principal objet du volet "démocratie sociale" de la loi, le renforcement de la légitimité des accords collectifs et des acteurs de la négociation collective. Seule la représentativité des acteurs salariés est abordée dans cette loi, celle des acteurs patronaux est reportée à un texte ultérieur.

Un principe nécessaire

CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC sont considérées depuis un arrêté de 1966, représentatives de plein droit à tout niveau : entreprise, branche, ou interprofessionnel. C'est la règle de "présomption irréfragable de représentativité" dont ils bénéficient.

Dès le 1^{er} janvier 2009, les élections professionnelles dans l'entreprise, et au plus tard dans cinq ans au niveau des branches et de l'interprofessionnel, tous les syndicats de salariés devront prouver par les urnes leur représentativité au niveau où ils entendent peser, en d'autres termes négocier des accords. Tout partira des résultats aux élections professionnelles dans l'entreprise (DP et CE), qui seront ensuite remontés au niveau de la branche puis au niveau interprofessionnel.

Cela du moins jusqu'à l'intervention d'une nouvelle loi suivant les résultats d'une négociation nationale interprofessionnelle, aboutissant au plus tard le 30 juin 2009, sur les moyens de renforcer l'effectivité de la représentation collective du personnel et d'y mesurer l'audience des organisations syndicales.

Si l'émergence de nouveaux syndicats représentatifs et la disparition ou le regroupement d'autres est donc possible, elle relèvera d'un processus de longue haleine, sur plusieurs cycles électoraux.

Réforme du temps de travail

La primauté à la négociation d'entreprise

La loi du 20 août prévoit que les règles sur la durée du travail se **négocient** prioritairement au niveau de l'entreprise.

des élus du personnel ou des salariés mandatés en cas de procès-verbal de carence.

Seules les entreprises ne pouvant ou ne souhaitant pas conclure d'accords spécifiques continueront alors d'appliquer les dispositions de l'accord de branche sur le temps de travail.

Les forfaits annuels jours

Les dispositions de la loi élargissent la faculté offerte aux salariés de renoncer à une partie de ses jours de repos, et ce, y compris en l'absence d'accord collectif. Seule l'exigence d'un avenant au contrat de travail est requise. La seule contrainte réside dans la détermination du taux de majoration d'au moins 10 % applicable à la rémunération des jours rachetés et en l'absence

"Si l'émergence de nouveaux syndicats représentatifs et la disparition ou le regroupement d'autres est donc possible, elle relèvera d'un processus de longue haleine, sur plusieurs cycles électoraux."

Une réalité plus difficile à appréhender

Dans les branches, telles que celle des entreprises d'architecture, dans lesquelles plus de la moitié des salariés sont employés dans les entreprises où, en raison de leur taille, ne sont pas organisées d'élections professionnelles, la loi du 28 août 2008 prévoit une présomption simple de représentativité à caractère transitoire pour les syndicats affiliés aux cinq grandes confédérations.

Ces règles pourront être complètement distinctes de celles de la branche professionnelle. C'est un bouleversement majeur dans la hiérarchie des normes et le rôle de la convention collective qui s'opère, mais pour les entreprises dépourvues de délégué syndical, il faudra attendre le 31 décembre 2009 pour en bénéficier pleinement.

En effet, c'est seulement à l'issue de cette période transitoire que ces accords d'entreprise pourront être conclus avec

d'accord d'entreprise à un nombre maximal de 235 jours travaillés. Cette durée correspond à cinq journées de travail par semaine, plus les jours fériés (hormis le 1^{er} mai), les cinq semaines de congés payés restant en vigueur. Le coup de pouce salarial bénéficiera des exonérations fiscales et sociales de la loi TEPA. ■

Patrick Julien,

Unfsa social

Université d'été de l'UNAPL

Pour sa quatrième édition qui a eu lieu du 12 au 14 septembre 2008, l'UNAPL avait choisi le complexe Nantes-Atlantique de La Chapelle-sur-Erdre en Loire-Atlantique.



▲ Alain Vaconsin, président de l'UNAPL

Parmi plus de 150 participants, cadres professionnels élus ou mandatés par l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), confédération inter-professionnelle représentative présidée par Alain Vaconsin, architecte, ancien président de l'Unfsa, l'une des 63 organisations membres de l'UNAPL, relevons les présences du président de l'Unfsa : Michel Roulleau, du responsable des affaires juridiques et sociales de l'Unfsa : Patrick Julien, de la vice-présidente de l'UNAPL : Dominique Riquier-Sauvage, ancienne présidente de l'Unfsa et de membres de CESR, architectes, désignés par l'UNAPL, Gilles Denisse (Nord-Pas-de-Calais), Éric Javoy (Centre) et Claude Tartar (Provence Alpes Côte d'Azur).

Cette année, trois thèmes d'actualité non seulement professionnelle, mais aussi de société, ont été retenus et traités en autant de séances plénières, animées par Yvon Minvielle, sociologue.

“L'UNAPL est à un tournant historique de son existence trentenaire.”

Représentativité, représentation ; concertation, négociation :

(avec Xavier Dulin, avocat en droit social et Jean Lardin, président de la CAPEB, Union Professionnelle Artisanale)

Si la représentativité syndicale salariale peut se mesurer, qu'en est-il de la représentativité patronale ? L'UNAPL, qui représente et des employeurs et des travailleurs indépendants, est présente dans de nombreuses instances, soit de concertation, soit de négociation, soit officielles, soit paritaires ; ici, elle est représentative ; là, elle ne l'est pas. À l'heure où la représentativité est remise en question par les pouvoirs publics et partant de ces constats, l'UNAPL est à un tournant historique de son existence trentenaire : après avoir déterminé les lieux où elle n'est pas encore représentée, il est donc impératif de redéfinir les

liens entre l'organisation désignatrice et ses représentants et d'établir une stratégie afin que, partout et définitivement, l'UNAPL soit considérée par les décideurs, les médias, le public et les tiers comme la seule organisation représentative des professions libérales et la seule organisation représentant les professions libérales. Rappelons qu'une entreprise sur quatre, en France, est une entreprise libérale. Notre secteur d'activités veut-il se donner les moyens d'une Union pouvant le défendre et le promouvoir ?

Formation professionnelle

(avec Pierre Dejean, maître de conférence ; Philippe Jean, chargé d'études (Université des sciences sociales de Toulouse) et Gérard Goupil, secrétaire général de l'UNAPL)

Une réforme est annoncée ; elle se prépare activement. Pour les professions libérales, la formation professionnelle concerne aussi bien les professionnels eux-mêmes que leurs collaborateurs

salariés. Les entreprises libérales ont un devoir de délivrance de services tenant compte des acquis scientifiques et techniques avérés les plus actuels possibles. C'est l'obligation de moyens. La formation continue est donc devenue, sinon obligatoire, du moins impérieuse. Peut-on appliquer aux TPE de services, qui forment la quasi-totalité des professions libérales, les obligations de formation adaptées aux grandes et moyennes entreprises de la production et du commerce ? Si les professions libérales ont, depuis longtemps, prouvé qu'elles sont conscientes de leurs obligations de formation, encore faut-il que ces dernières leur soient également applicables, en tenant compte de leurs spécificités. Quelle sera alors la place du FIF PL qui finance les actions de formation des professionnels libéraux et de l'OPCA PL qui finance celles de leurs salariés ?

L'Europe et ses incidences sur l'exercice libéral

(avec François Blanchecotte, vice-président de l'UNAPL ; Bernard Capdeville, vice-président délégué de l'UNAPL, rapporteur de l'avis du Conseil Économique et Social sur la directive “services” et Jacques Rignault, vice-président du CEPLIS (Conseil Européen des Professions Libérales, Intellectuelles et Sociales) et membre du CESE (Comité Économique et Social Européen))

La directive “qualifications” vient d'être transposée, au moyen d'une ordonnance, en droit français. La directive “services” devra l'être au plus tard le 31 décembre 2009. Elles vont transformer, plus ou moins radicalement les professions libérales “à la française”. De plus, les recommandations du rapport “Attali” s'inscrivent dans les références théoriques de la Commission Européenne : libre circulation et libre concurrence. Jusqu'où peut-on aller sans dégrader la protection du patient, du justiciable, du client, protection assurée par la capacité professionnelle ? Que deviendra la responsabilité professionnelle ? Ici aussi, les obligations de l'exercice libéral, édictées, rappelons-le, par les pouvoirs publics, dans le seul intérêt de la personne humaine, doivent être consolidées. Si de nouvelles orientations semblent devoir être prises, elles doivent l'être dans ce seul intérêt. Il ne s'agit pas de préserver de prétendus domaines réservés, mais bel et bien de continuer à assurer des missions réglementées au service des hommes.

Ces thèmes transversaux à toutes les professions libérales représentées par l'UNAPL, d'une actualité brûlante, au cœur de la société, ont provoqué, aux dires des participants, d'intéressants débats qui feront, bien entendu, l'objet d'actes qui paraîtront dans *L'entreprise libérale*, organe bimestriel de l'UNAPL. Selon les participants, une réussite. ■

Dominique Picard,
directeur général de l'UNAPL

La Grosse "Achekuheu"

Depuis le temps que ça me pendait au nez, ce coup-ci, en concours, ça y est ! J'y ai droit, ... je vais faire ma grosse "achekuheu" !

Ami lecteur, la "achekuheu", c'est comme la première communion ou le bac, il y a ceux qui l'ont fait et les autres... Et ce coup-ci, c'est le bon !

Déjà, te voilà devant ton client, lequel est assisté du "spécialiste achekuheu" ; car, comme toute religion révélée, la "achekuheu" a sa liturgie et son clergé. Affable, à la douce fermeté toute ecclésiastique que procure l'assurance de la certitude, le spécialiste porte barbe au sérieux scientifique et costume probablement issu de la haute couture équitable. Il explique, ou déjà assène par saillies péremptives des nouveautés incontestables... "nous avons changé de siècle..." Quelle découverte ! Et de se lancer dans un cours, célébration liturgique du fameux Développement Durable au cas où tu aurais succombé à la tentation du développement éphémère.

Après une mise en cause critique de tes comportements irresponsables et coupables, le voilà parti pour t'expliquer les bonnes manières environnementales et le système d'évaluation auquel tu vas être soumis (avant d'établir les questions, on a déjà inventé les modes d'évaluations des réponses... Trop fort... !).

Bon, tout ça c'est bien gentil, mais comment arriver à calculer le dernier degré perdu par un joint de menuiserie alors que la façade arrière n'a même pas encore fini d'être conçue et dessinée... ? Et oui, en concours, c'est souvent le cas, non ?!

Allez, ami lecteur de ce remarquable opuscule, avoueras-tu, toi aussi, t'être aussi livré dans un concours à la pratique du "t'aquacroire" ?

Pour mémoire, le "t'aquacroire" est l'art de faire correspondre des réponses à des questions auxquelles tu ne sais justement pas répondre (pour exemple, le prix d'un bâtiment que tu n'as pas encore conçu !). Parce que la grosse "achekuheu" a cette chose de formidable, c'est qu'on peut y mettre des notes ! Et je peux te dire que pour bien faire comprendre à son client le sérieux et l'importance de son rôle, le "spécialiste"... et bien... il saque !

T'as intérêt à avoir tout bon, sinon, ton concours... tintin et ta certification... makache !

Ah oui, j'oubliais, depuis qu'il faut sauver la planète, il y a des Carrefour ou Auchan de l'environnement, ça s'appelle un Grenelle. Le Grenelle, c'est génial ! C'est la foire aux marchands de la vie meilleure et plus sûre qui se pressent devant le temple... (ah, la sécurité... un grand apôtre de l'environnemental !).

Et, comme tu le sais, la vie meilleure, ça s'imagine d'abord à grands coups de procédures, de calculs et de taxes. Parce que, ami lecteur, la pertinence, le talent, l'intelligence, ça n'a jamais vraiment été facile à noter. T'imagines : Vitruve, 18 en archi et 4 en "achekuheu" : recalé !... dommage... non ?!

Du coup, notre pays se couvre de champs de pales de ventilateurs géants qui, une fois arrivés à 10 % de notre production énergétique, empireront notre endettement de 100 € par foyer et par an ! Si ce n'est pas formidable !!

As-tu vu aussi ce modèle vendu comme la future maison à énergie positive aux vertus environnementales incontestables... ? Magni-fi-que !! Elle va être belle la planète couverte de croisements de cabanes de trappeurs et de pavillon de banlieue (pauvre banlieue !). Je ne sais pas si on est au fait des constructions vertueuses, mais en tout cas, on n'a pas encore inventé l'esthétique qui l'accompagne et l'exprime... ! Mais, sans revenir au "t'aquacroire" qui t'impose de remplir des grilles de concours plus incompréhensibles qu'un Sudoku d'énarque, il serait peut être temps de cesser de passer d'un excès à l'autre. Car, ami lecteur, tandis que le "spécialiste achekuheu" nous vantait le triple doublage et la boîte à papa, il me vint en souvenir son père qui, cinquante ans passés, expliquait au mien le charme du chemin de grue et l'épatant cadre de vie des cités radieuses faites de barres et de tours munies d'un confort aux performances déjà quantifiables. Aujourd'hui ses enfants viennent redire une nouvelle messe à ceux des architectes sur les vertus merveilleuses d'un monde



de vélos et d'"igloo en polystyrène". Et figure-toi qu'à chacune de ces époques, les architectes n'eurent jamais leur mot à dire. Troublant non ?!

Allez, je te laisse, je dois encore calculer quelques surfaces de façades poreuses et mon double flux sinon j'aurai faux !

En conclusion et plus sérieusement, il est urgent de doter nos étudiants d'aujourd'hui des outils indispensables pour affronter demain les défis auxquels la société nous soumet à ce jour. Sans l'excellence de cette formation, notre absence fera la fortune des vendeurs de certitudes qui sauront séduire nos maîtres d'ouvrage par l'impressionnant dispositif qu'ils auront imposé comme standard incontournable. Ce travail est déjà en route et je perçois l'impérieuse nécessité de posséder les outils nécessaires pour répondre à ces nouveaux enjeux. Ceux qui ne se formeront pas à la nouvelle liturgie et ne pratiqueront pas ses rites avec le vocabulaire requis seront éliminés ; donc, formons-nous très vite et très bien... sinon, la grosse "achekuheu" mangera les architectes ! ■

Antoine Daudré-Vignier,
architecte



L'architecture béton : esthétisme et pérennité

Interview de Giovanni Lelli, architecte

Créée en 1973, Betocib est une association dont la mission est de valoriser la qualité esthétique et technique de l'architecture en béton. À l'heure du développement durable, Giovanni Lelli, architecte et administrateur de Betocib, nous parle de la révolution qui est en marche dans l'utilisation de ce matériau.

Passion Architecture : Comment avez-vous connu cette association et pourquoi l'avez-vous rejointe ?

Giovanni Lelli : Un jour, il y a huit ans environ, nous avons eu à réaliser un bâtiment pour lequel nous avons souhaité utiliser du béton blanc, pour faire écho à la pierre claire utilisée sur un bâtiment voisin des années 30. Mais nous n'y connaissions rien, pas plus que les BET que nous avons consultés. Nous nous sommes donc adressés à Betocib.

Ensuite, grâce aux visites de chantier, j'ai commencé à appréhender les différentes applications et techniques du béton, une sorte d'"école sur le tas". Alors pourquoi avoir rejoint l'association ? Et bien je dirais pourquoi pas ! C'est un plus.

P. A. : Pourquoi ce choix du béton ?

G. L. : Le béton raccroche à une notion de pérennité, ce qui est en phase avec les préoccupations du développement durable. Il permet de dessiner, de cou-

ler, presque de sculpter des constructions, c'est une pâte liquide, malléable. Il facilite le geste architectural en quelque sorte. Il permet beaucoup plus de créativité, de liberté qu'un matériau rigide. Dans certains cas (isolation par l'extérieur par exemple), nous sommes contraints de travailler avec des catalogues de matériaux, l'architecture est alors dictée par le sens du matériau mis en œuvre et l'architecte devient simple "assembleur".

Vous savez, en France, il existe une école de l'architecture béton avec une écriture très forte. Depuis la RT 2005, une révolution est en marche. En exigeant des bâtiments de plus en plus économes en énergie, l'isolation par l'extérieur se généralise, et des systèmes de peaux ou bardages viennent recouvrir les murs de béton brut. On se dirige donc vers une vision plus intimiste du béton. C'est un changement radical dans l'architecture.

P. A. : Comment se positionne Betocib par rapport à la révolution que vous évoquez ?

G. L. : Nous devons être "force de propositions" et développer les recherches avec les nouveaux bétons. Il y a quelques années, le béton était encore un matériau "basique", aujourd'hui vous avez les bétons auto-plaçants (BAP), les bétons hautes performances (BHP), les bétons fibrés à ultra hautes performances (BFUP), les bétons autonettoyants et bétons dépolluants.

Il faut aussi que nous fassions évoluer les choses en proposant des bâtiments avec des surfaces en béton à l'intérieur du bâtiment. C'est une démarche totalement différente.



▲ Visite de chantier organisée par Betocib : Centre départemental de documentation pédagogique, Champigny-sur-Marne (LELLI Architectes : Dominique et Giovanni Lelli ; maître d'ouvrage : Conseil général du Val de Marne)

Betocib accompagne les architectes dans ce changement par la publication de documents spécifiques. De plus, elle illustre son propos grâce aux visites de chantiers (cinq à six par an) et aux échanges entre architectes et fabricants.

La demande doit venir des architectes. Si elle existe, les bétonniers suivront. Nous devons travailler ensemble pour inventer d'autres aspects, d'autres textures, d'autres poésies.

Le béton offre beaucoup de souplesse... À nous de jouer ! ■



Association dédiée à la promotion de l'architecture en béton, présidée par Daniel Kahane, Betocib constitue un lieu d'échange et d'information entre les professionnels de la construction : architectes, plasticiens, bureaux d'études et de recherches, économistes de la

construction ; fournisseurs de matériaux et de matériel ; entreprises et préfabricants ; maîtres d'ouvrage ; organismes professionnels. Sa vocation : mener des études et des recherches sur le béton et ses composants ; et informer les professionnels au travers de ses journées d'étude, visites de chantier, colloques et publications.

**Betocib : 7, place de la Défense. La Défense 4.
92974 Paris – La Défense Cedex - Tél. : +33 (0)1 55 23 01 17**

Pour la promotion et la solidarité de la profession d'architecte



La Société Française des Architectes (SFA), autrefois intitulée Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement (S.A.D.G.), est une association amicale régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'État en 1915. Elle a accompagné activement l'histoire de la profession pendant plus d'un siècle et est à l'origine de bon nombre de ses institutions ou de ses organes d'information (AMC, Le Visiteur, Guide des coûts de maîtrise d'œuvre...).

Aujourd'hui, les buts de la Société Française des Architectes sont de "réunir les titulaires du diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement et de tout autre diplôme d'architecte d'enseignement supérieur, ainsi que des membres associés, en vue d'assurer entre eux des relations d'information, de promotion et de solidarité". Les actions de la SFA visent à favoriser l'enseignement, la recherche, l'action professionnelle, et à faire connaître et défendre toutes réalisations de qualité, dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

• **La SFA organise depuis des années les collégiales** : rencontres entre organisations professionnelles, syndicats, académies et associations, pour débattre de l'avenir de l'architecture et de la profession.

• **La SFA organise régulièrement des cycles de conférences monographiques ou thématiques.** Pour la plupart, il s'agit de conférences monographiques visant à faire connaître l'œuvre d'architectes étrangers peu ou pas connus en France, ayant déjà fait l'objet de publications dans leur pays d'origine (à titre d'exemple : Jose Cruz Ovale, Yvonne Farrell et Shelley McNamara, Jaime Lerner, Eduardo de Almeida).

• **La SFA organise également des conférences visant à rendre compte d'un travail de recherche**, à l'occasion d'une parution d'ouvrage, ou d'un cycle thématique dont les intervenants sont historiens, théoriciens ou philosophes (à titre d'exemple : Antoine Picon, Françoise Choay, William Curtis).

• Parallèlement à ces cycles de conférences, la SFA organise des colloques

scientifiques réunissant des personnalités universitaires et des architectes praticiens.



Revue critique d'architecture, illustrée et traduite en anglais. Parution semestrielle. Achats et abonnements : en librairie, ou sur Internet : www.levisiteur.com

• **La SFA publie une revue semestrielle : Le Visiteur.** Cette revue a pour vocation d'encourager la pensée critique dans le domaine de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme, et de faire connaître des réalisations exemplaires, peu médiatisées. *Le Visiteur* met en relation l'actualité architecturale avec des problématiques plus historiques, dans l'esprit des grandes revues italiennes.

La SFA invite tous les architectes et leurs amis à la rejoindre pour poursuivre et élargir ses activités. ■

www.sfarchi.org
www.levisiteur.com

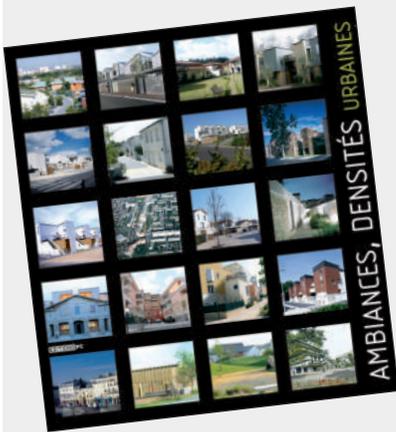
▼ Détente sur le toit de l'unité d'habitation de Firminy (Le Corbusier) lors d'un voyage organisé par la SFA.



© Bernard Meyran

Ambiances, densités urbaines et développement durable

Écrit par l'AMF, Archinov, l'USH et l'Unfsa, coordonné par Élisabeth Pélegrin-Genel, présidente d'Archinov, et François Pélegrin, président d'honneur de l'Unfsa
Éditions PC, 124 pages, 35 €



Parmi les enjeux soulevés lors du "Grenelle de l'environnement", la densité apparaît comme un des éléments moteurs pour lutter contre l'étalement et le gaspillage de temps et d'énergie. Dès lors, comment concevoir des ambiances urbaines agréables qui répondent aux attentes des Français en matière d'habitat, tout en s'appuyant sur un cadre réglementaire parfois contraignant ? ... Classées par densité croissante, 20 réalisations illustrent ces questions très actuelles et apportent des réponses précises dans des contextes variés : village, habitat pavillonnaire, faubourg ou centre-ville. Ce livre est un outil très pratique pour enrichir le dialogue entre tous les acteurs du cadre de vie, et prendre en compte autant les désirs des habitants que les préoccupations environnementales.

Guide de la prévention Maison individuelle

Édité par la MAF



"Domaine concentrateur de risques", la maison individuelle reste au centre de toutes les préoccupations. Ce guide a pour but "d'armer les architectes dans leurs relations aux maîtres d'ouvrage", souligne Michel Grange, président de la MAF, à l'appui de témoignages d'architectes, de juristes, d'experts... mais aussi d'exemples et de règles d'or à respecter.

Architecture EAU

L'inedite, 288 pages, 25 €

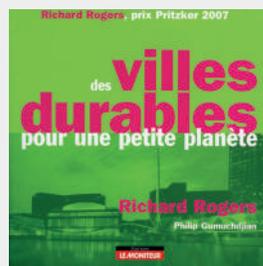
Ce livre fait une présentation de projets architecturaux à travers une quarantaine de réalisations d'appartements et de villas autour de l'eau, dans l'eau, au-dessus de l'eau ou entourées d'eau. Dans la même collection : *Architecture animale, bois, minérale, végétale* ou encore *terre*.



Des villes durables pour une petite planète

Richard Rogers, Philip Gumuchdjan, Éditions Le Moniteur, 216 pages, 19 €

D'ici à 2025, les trois quarts de la population mondiale vivront dans les villes. Aujourd'hui, la moitié y vit déjà. Or, la ville moderne - sous les coups de boutoir d'un secteur privé cherchant le profit financier et d'un secteur public souvent motivé par un opportunisme à court terme - est un facteur de pollution, d'aliénation et de fracture sociale. Ce constat a poussé l'architecte Richard Rogers à concevoir un plan révolutionnaire pour le futur des villes qu'il développe dans ce livre.



Logement, matière de nos villes Chronique européenne 1900-2007

Sous la direction de Nasrine Seraji,
Éditions du Pavillon de l'Arsenal
et A. & J. Picard, 463 pages, 48 €

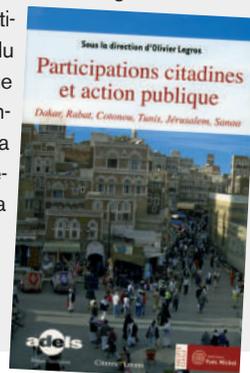
Publié à l'occasion de l'exposition "Logement, matière de nos villes" créée par le Pavillon de l'Arsenal en juin 2007, cet ouvrage rassemble plus de 120 réalisations qui ont nourri la pensée urbaine au XX^e siècle. Il réunit documents d'époque, plans, coupes, photos ainsi que 18 textes d'auteurs.



Participations citoyennes et action publique Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa

Sous la direction d'Olivier Legros,
cœdition Yves Michel / Adels,
216 pages, 22 €

Que signifie "participer à l'action publique" pour des citoyens qui ont été longtemps tenus à l'écart des politiques urbaines ? Qu'elle prenne la forme de pratiques imposées par les organismes internationaux, de mobilisations locales ou de négociations informelles, la participation des citoyens du Sud à l'action publique mérite d'être mieux connue, pour faire avancer la réflexion sur le gouvernement des villes et sur la démocratie locale.





PROCHAINEMENT

TRIBUNE QUALITEL HABITAT & ENVIRONNEMENT

avec Françoise-Hélène Jourda, architecte,
et François Bertière, PDG de Bouygues Immobilier

Lundi 1^{er} décembre à 17 h
Cité de l'architecture et du patrimoine
1 Place du Trocadéro, Paris 16^e



Siège social 136, boulevard Saint-Germain 75006 Paris
Tél. 01 42 34 53 00 Fax 01 40 46 93 76 - Web www.cerqual.fr

GrDF

votre distributeur de gaz naturel



Des équipes à vos côtés pour :

- Vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments ;
- Vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Le gaz naturel, une énergie d'avenir pour :

- Répondre aux exigences de performance énergétique de vos bâtiments (labels HPE, THPE et BBC) et associer idéalement les énergies renouvelables ;
- Apporter à vos clients des solutions innovantes, confortables et respectueuses de l'environnement.

Accordons nos projets

